

Académicien dr DIMITRIJE-DIMO VUJOVIĆ
Académie Monténégrine des Sciences et
des Arts – Titograd (Yougoslavie)

LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ET LA MONTÉNÉGRO (1871–1914)

Aggravation de la crise d'Orient

Le détronement de Napoléon III et le proclamation de la Troisième République française furent accueillis au Monténégro avec satisfaction. C'était une conséquence du mécontentement provoqué par le politique orientale de Napoléon III et des attentes que la république française prêterait son appui aux peuples opprimés dans leur lutte pour la libération. C'est pour cela que, par „Crnogorac”, l'unique journal monténégrin en ce temps-là, on entendait du Monténégro les mots de salutation à la nouvelle république.¹⁾ Pourtant, ce journal a bientôt adressé à son compte beaucoup de critiques sévères. Le motif pour ces critiques était la Commune de Paris, sur laquelle le journal écrivait avec sympathies. Dans tous les numéros du journal, parus depuis que l'insurrection des communards de Paris a éclaté jusqu'à leur défaite, ont été publiés des nouvelles et articles dans lesquels on défendait le Commune et attaquait la gouvernement de la République pour avoir trahi les expectatives du peuple.²⁾

La déception était probablement due au fait qu'on s'attendait à ce qu'un gouvernement issu de la lutte contre le régime réactionnaire de Napoléon III offrit son support à tous ceux qui combattent pour la liberté et une telle aide était bien nécessaire au Monténégro en ce temps-là, car une aggravation de la crise d'Orient était imminente. Et lorsqu'on a vu que le nouveau gouvernement désirait continuer, en rapport avec la

¹⁾ Crnogorac no. 3, Cetinje 6 février 1871; no 6. du 27 février 1871; no 9 du 20 mars 1871.

²⁾ Voir là-dessus les détails dans mon article „Crnogorac o Pariskoj komuni” (Le Monténégrin sur la Commune de Paris), Istorijski zapisi, 4–12, Cetinje 1952.

question d'Orient, l'ancienne politique impériale – du maintien de l'intégrité de l'Empire Ottoman – il se produisit la désillusion et la politique extérieure et intérieure de la nouvelle république furent soumises à une critique sévère.

Après la défaite qu'elle avait subie dans la guerre franco-prusse, la France continuait à fixer son attention sur l'Allemagne, car il a fallu trouver la solution des problèmes politiques et économiques graves, liés au paiement des réparations de guerre. La France désirait le maintien de la paix, resp. du statu quo en Europe et, par conséquent, aussi dans les Balkans. Et Bismarck se donnait aussi la peine de garder la France dans l'isolement aussi longtemps que possible.³⁾ C'est pourquoi la république française, de même que l'empire qui l'avait précédée, était intéressée, dans la situation où elle ne pouvait jouer un rôle actif, au maintien de l'intégrité de l'Empire Ottoman. Pour une telle politique, elle avait à présent, comme par le passé, des raisons économiques, car la France y avait investi de grands capitaux.⁴⁾

Cette politique de stricte neutralité et de maintien du statu quo, particulièrement en ce qui concerne la question d'Orient, a été très nettement formulée, peu après la Commune de Paris, par le ministre français des affaires étrangères Jules Favre dans une instruction à l'ambassadeur français à Constantinople. Parlant sous ce rapport des Slaves de Turquie, il dit que la France leur avait offert à plusieurs reprises un considérable support, particulièrement aux Serbes et que de telles dispositions amicales resteront aussi à l'avenir. Déclarant que l'existence des communautés déjà formées, telles que la Serbie et le Monténégro, est hors de doute, il dit qu'il s'opposera à toute tentative de contester ou d'amoindrir leur autonomie. Mais, le ministre a dit, répétant mot à mot ce qu'avait dit en 1867 le ministre des affaires étrangères impérial d'alors que la France considérerait qu'il ne fallait pas consentir à l'expansion ultérieure des communautés déjà formées ou à la formation des communautés nouvelles.⁵⁾

Dans le cadre de cette stricte neutralité et du désir de maintenir le statu quo dans les Balkans, la politique française se mouvait aussi par rapport aux questions concrètes particulières relatives aux relations monténégrines-turques. Pourtant les possibilités de la France sous ce rapport étaient considérablement plus petites qu'elles ne l'étaient dans la période précédente, car son influence à Constantinople avait diminué.⁶⁾ Elle s'efforçait, tout de même, précisément dans cette question, c. à d. question d'Orient, de sortir de son isolement et de se rapprocher des puissances particulières, en premier lieu de la Russie.⁷⁾ C'est pourquoi,

³⁾ Pierre Renouvin, *La politique extérieure de la III^e République de 1871–1904*, Paris, p. 87.

⁴⁾ А. З. Манфред, *Внешняя политика Франции 1871–1891. годов*; Москва, 1962, с. 190 P. Renouvin, op. cit. 123/4.

⁵⁾ Documents diplomatiques français (DDF), I^e sér. T. I, p. 20, doc. 8.

⁶⁾ Edouard Driaui, *La question d'Orient*, Paris 1898, p. 208.

⁷⁾ Georges Michon, *L'alliance franco-russe 1891–1917*, Paris 1927, p. 11.

dans la première moitié des années soixante-dix, dans sa politique étrangère il prédominait le cours dit „russe”.⁸⁾

Partant de cette politique du statu quo, la France faisait des efforts en vue de trouver une solution pacifique de nombreux différends entre le Monténégro et la Turquie, fréquents au commencement des années soixante-dix, en tenant compte de ne léser ni l'une ni l'autre partie en litige. Il en était ainsi dans le cas des travaux de la commission de délimitation mixte monténégrine-turque. Bien que le représentant français à Scutari imputât les difficultés dans les travaux de cette commission à la partie turque, la diplomatie française se gardait de tout pas qui pourrait être interprété comme une prédilection spéciale pour le Monténégro et causer la défiance et le mécontentement du gouvernement turc.⁹⁾ A cause de cette circonspection le consul français à Scutari s'est abstenu d'assister à Cetinje à la cérémonie de baptême du prince héritier monténégrin.¹⁰⁾

Cette réserve et cette circonspection dont faisait montre la France, se manifestaient aussi lors du différend monténégrin-turc en rapport avec l'exposition de Vienne, lorsque la Turquie désirait que le Monténégro exposât dans le cadre de son pavillon en vue de démontrer par là son autorité suprême sur le Monténégro.¹¹⁾

La diplomatie française a gardé une attitude analogue aussi en rapport avec deux incidents qui s'étaient produits dans la seconde moitié de l'année 1872 et qui ont sérieusement menacé les relations entre le Monténégro et la Turquie. C'étaient: la rencontre monténégrine-turque près de Lipovo et l'expulsion de l'agent monténégrin de Scutari. En rapport avec la solution de ces problèmes qui a duré plusieurs mois, on observe certains éléments de rapprochement franco-russe, ce qui était aussi le désir du Monténégro.¹²⁾ Ce rapprochement devint possible parce qu'en ce moment-là la Russie était également contraire à la tension des rapports dans les Balkans. Tout de même, elle s'adressait à plusieurs reprises à la France, exprimant le désir que celle-ci s'engageât davantage dans la solution des conflits monténégrins-turcs. La France répondait à ces appels russes et, dans le cas de la rencontre de Lipova et de l'expulsion de l'agent monténégrin de Scutari, elle s'associait aux démarches que la Russie faisait à Constantinople aussi bien qu'à Cetinje, tout cela en vue d'apaiser la situation.¹³⁾ A cet effet le consul français à Scutari Colona Cecaldi fit une visite à Cetinje au mois de décembre 1872 et conseilla la modération au prince Nicolas dans les différends existants

⁸⁾ Ю. В. Борисав, Русско-французские отношения после франкфуртского мира 1871-1875, Москва, 1951, 46-51; А. З. Манфред, *op. cit.* 186.

⁹⁾ Archives du Ministère des Affaires étrangères, Paris, Correspondance diplomatique, Turquie, Scutari (AMAE, TS), vol 18, fol. 258-263, Scutari, 13 juin 1871; fol. 322-325, Scutari, 3 octobre 1871, fol. 363-369, Scutari 19 décembre 1871, fol. 380-383, Scutari 11 février 1872.

¹⁰⁾ Id., fol. 281, Versailles, 21 juillet 1871.

¹¹⁾ Id., T. vol. 391, fol. 316, Versailles 18 avril 1872.

¹²⁾ Id., T. S. vol. 19, fol. 3-13, Scutari 5 janvier 1873.

¹³⁾ Id., T. Vol. 393, fol. 227-8, Paris 7 novembre 1872; fol. 325, Paris 12 décembre 1872; fol. 378-9, 27 décembre 1872.

avec la Turquie. Il n'approuvait pas les plans du prince qui étaient hostiles à la Turquie. Cicali était content des résultats de sa visite, car il était convaincu que le prince Nicolas avait accepté ses conseils pacifiques.¹⁴⁾ Sur l'invitation du prince Nicolas, il visita Cetinje de nouveau vers la fin de juin 1873 et, à cette occasion aussi, il donna les conseils similaires au prince Nicolas. De son côté le prince l'informait de sa visite à Vienne et il insistait surtout sur le fait qu'il y avait été traité en souverain indépendant.¹⁵⁾ Ce fait a été remarqué aussi par l'ambassadeur français à Vienne et il a attiré l'attention à son ministre des affaires étrangères sur cela.¹⁶⁾ Au demeurant, au cours de l'année 1873 la diplomatie française s'employait à faire réaliser la délimitation définitive entre le Monténégro et la Turquie de sorte à éliminer toutes les causes du conflit aux frontières.

Même dans le cas d'un incident aussi grave que fut le massacre de Podgorica en 1874 la France restait fidèle à son attitude réservée. C'est à cette occasion que la populace turque débridée, prenant pour motif l'assassinat d'un fonctionnaire local turc, commis par un Monténégrin, a massacré la population monténégrine à Podgorica et aux environs de la ville. Cet événement menaçait de provoquer un grand conflit armé entre le Monténégro et la Turquie. Le consul français à Scutari a immédiatement reçu les instructions de garder une grande réserve et de ne prendre part aux activités d'aucune commission qui aurait un caractère officiel.¹⁷⁾ La diplomatie française veillait, d'ailleurs, aux travaux de la commission d'enquête et à toutes les mesures qu'on prenait en rapport avec cet incident et, en accord avec la diplomatie russe, faisait des démarches correspondantes à Constantinople et à Cetinje en vue de trouver une solution pacifique de ce conflit. Grâce à ces interventions, l'une et l'autre des parties faisaient des concessions, mais le prince Nicolas refusait de faire de telles concessions qui signifieraient la négation de l'indépendance et de la souveraineté du Monténégro.¹⁸⁾ C'est pourquoi, pour faire preuve de son caractère pacifique, il a subitement mis fin à cette affaire sans demander aucun dédommagement.¹⁹⁾

Pourtant, le prince a tout de même désiré tirer profit pour le Monténégro de ce pas qu'il venait de faire. C'est qu'en revanche il désirait obtenir des grandes puissances la reconnaissance de l'indépendance du Monténégro et, à cet effet, il leur adressa un mémorandum. Pourtant, ce mémorandum ne fut pas remis à la France, car le Monténégro était mécontent de l'attitude de celle-ci. En outre, au Monténégro on se rendait bien compte qu'après le défaite qu'elle avait subie dans la guerre

¹⁴⁾ Id., T. S. vol. 19, fol. 3-13, Scutari 5 décembre 1872.

¹⁵⁾ Id., fol. 93-100, Scutari 4 juillet 1873.

¹⁶⁾ DDF, I^{ère} T. I, doc. 218, p. 249.

¹⁷⁾ AMAE, T. vol. 399, fol. 344, Thérapia 21 octobre 1874; fol. 368, Paris, 5 novembre 1874.

¹⁸⁾ Id., vol. 400, fol. 30, Paris 15 janvier 1875; fol. 33/4, Versailles 15 janvier 1875; fol. 36, Paris 16 janvier 1875; fol. 38, Péra 17 janvier 1875; fol. 39-42, Péra 17, janvier 1875; fol. 49-53, Péra 24 janvier 1875; fol. 54, Péra 26 janvier 1875; fol. 55-57, Péra 27 janvier 1875; fol. 61, Scutari 24 janvier 1875.

¹⁹⁾ Dr Vladan Đorđević, Crna Gora i Austrija 1814-1894, Beograd, 1924, p. 363/4.

avec la Prusse, la France jouait un rôle secondaire dans la vie politique de l'Europe et que, par conséquent, son influence sur la solution des problèmes particulier a faibli. La France, de son côté, considérait que pour le Monténégro il était beaucoup plus important de résoudre la question de sa délimitation avec la Turquie que d'obtenir la reconnaissance de son indépendance de la part des grandes puissances. Pour cette raison, elle conseillait au Monténégro d'accepter la proposition turque relative au renouvellement des travaux de la commission de délimitation. A cet effet, le consul français à Scutari Le Ré s'est rendu à Cetinje. Il a tâché de démontrer au prince Nicolas les avantages et profits que le Monténégro pouvait avoir de la délimitation avec la Turquie. Un accueil froid fut fait au consul à Cetinje et le prince montrait une grande réserve dans les entretiens qu'il avait avec celui-ci.²⁰⁾

Il se produisit bientôt un événement qui a éclipsé tous les différends monténégrins-turcs. C'était l'insurrection herzégovinienne de 1875. Dès qu'il fut informé de l'insurrection qui avait éclaté en Herzégovine, le gouvernement français, conformément à sa politique, proclamée antérieurement, a fait de nombreux pas en vue de maintenir la paix en Turquie et d'éviter toute intervention, individuelle ou collective, de l'extérieur dans ce pays. Il travaillait aussi à mettre d'accord les attitudes des grandes puissances, sur la base du maintien de la paix et de l'intégrité de la Turquie.²¹⁾ Bien que les cabinets impériaux de Saint-Petersbourg, de Vienne et de Berlin eussent le rôle principal dans les affaires de la politique européenne, la Russie désirait que le gouvernement français s'occupât d'une façon plus sérieuse de question de l'insurrection herzégovinienne. C'est ce que l'empereur russe en personne avait dit à l'ambassadeur français à Saint-Petersbourg.²²⁾ Mais l'attention du gouvernement français était tournée principalement vers Cetinje et Belgrade, car il était d'avis que le plus grand danger d'un élargissement du conflit menaçait du Monténégro et de la Serbie. Pour cette raison le gouvernement français a immédiatement invité ses consuls à Scutari et à Belgrade à intervenir auprès du gouvernement monténégrin, resp. serbe pour les amener à s'abstenir de toute immixtion dans les événements de l'Herzégovine.²³⁾ Le consul français a visité Cetinje et transmis aux milieux officiels ce désir du gouvernement français. Le prince protestait de ses dispositions pacifiques.²⁴⁾ Pourtant, nonobstant ces assurances, le gouvernement français suivait avec vigilance le comportement du Monténégro, et particulièrement ses consultations avec la Serbie, car il appréhendait un accord entre ces deux pays, relatif à la guerre contre la Turquie. C'est pourquoi le consul français de Scutari a fait de nouveau une visite à Cetinje, mais cette fois-ci il eut une impression différente sur

²⁰⁾ AMAE, T. S. vol. 19, fol. 438-443, Scutari 16 juillet 1875.

²¹⁾ Affaires étrangères. Documents diplomatiques (AEDD), Affaires d'Orient 1875-1876-1877, Paris 1877, pp. 8/9.

²²⁾ Christian Schefer, D'une guerre à l'autre, Paris 1920, 37; Ernest Daudet, Histoire diplomatique de l'Alliance franco-russe (1873-1893), Paris, 1894, 121/2.

²³⁾ DDF, I^e sér. T. II. pp. 1-6, doc. 5

²⁴⁾ AMAE, T. S. vol. 19, fol. 478-481, Scutari 9 septembre 1875.

l'attitude de Monténégro de celle qu'il avait eue lors de sa première visite. Il acquit la conviction que le Monténégro tenait tous les fils de l'insurrection entre ses mains et apprit que le but de l'arrivée de l'émissaire serbe Filip Hristić à Cetinje était de conclure un accord entre la Serbie et le Monténégro, visant à la guerre contre la Turquie et à la division de ses territoires.²⁵⁾ La France prenait aussi une attitude positive envers l'initiative des autres puissances ayant pour but la solution pacifique de l'insurrection herzégovinienne. Ainsi soutenait-elle les projets connus d'Andrassy sur les réformes à introduire en Turquie.²⁶⁾ Elle faisait des efforts pour amener le prince Nicolas à prendre une attitude favorable envers ce projet, d'autant plus que le gouvernement turc l'avait accepté. C'est pourquoi le consul français à Scutari, Colona Cecaldi, a visité Cetinje dans la seconde moitié du mois de février 1876. Il a tenté d'inciter le prince Nicolas à faire des pas déterminés auprès des insurgés de l'Herzégovine en vue de les amener à accepter, eux aussi, les projets de réformes d'Andrassy. Pourtant, il n'y eut aucun succès. Cecaldi était d'avis que l'on pourrait réussir auprès du prince si on lui faisait certaines concessions, par ex. lui reconnaître l'indépendance et lui céder le port de Spič.²⁷⁾

Quelques jours après, Cecaldi vint de nouveau à Cetinje où se trouvaient déjà les représentants russe et autrichien. Il restait deux semaines à Cetinje, mais malgré tous les efforts qu'il faisait, il ne put pas décider le prince à s'engager dans l'apaisement de l'insurrection, car il ne lui offrait rien en revanche. Cecaldi eut alors l'impression que le prince n'était pas sincère et qu'il ne désirait pas dans le fait la fin de l'insurrection. Tout de même, il avait une certaine compréhension pour la position du prince Nicolas.²⁸⁾

La diplomatie française suivait également avec attention l'attitude du gouvernement turc et lui conseillait aussi de n'entreprendre rien qui pût aggraver la situation. Lorsque le ministre des affaires étrangères Décazes fut informé que la Turquie préparait une attaque contre le Monténégro, il invita l'ambassadeur à Constantinople d'intervenir énergiquement auprès de la Porte de rejeter toute idée d'une guerre contre le Monténégro, ce que celui-ci fit.²⁹⁾ La France conseillait à la Porte de traiter avec le prince Nicolas et de lui faire certaines concessions territoriales, mais celle-ci ne l'accepta pas.³⁰⁾

A cause de la politique du maintien du statu quo et de l'intégrité de l'Empire Ottoman dans la période de l'aggravation croissante de la crise d'Orient, le prestige de la France au Monténégro a considérablement baissé et son influence a disparu. Et en France elle-même on ne témoi-

²⁵⁾ Id., fol. 497-437, Versailles 25 novembre 1875; fol. 496-503, Scutari 4 décembre 1875.

²⁶⁾ AEDD, Affaires d'Orient, 1875-1876-1877, Versailles 28 janvier 1876. pp. 97/8.

²⁷⁾ AMAE, T. S. vol. 20, fol. 23-28, Versailles 28 janvier 1876.

²⁸⁾ Id., fol. 47-52, Cetinje 13 mars 1876; fol. 57,20 mars 1876; fol. 58-61, Cetinje 21 mars 1876; fol. 62-65, Scutari 26. mars 1876.

²⁹⁾ Id., T. vol. 403, fol. 528-533, Péra 26 avril 1876. Dans ce même sens sont intervenus aussi les représentants des autres puissances.

³⁰⁾ Id., vol. 416, fol. 418, 12 juin 1876; fol. 443-446, Thérapia, 14 juin 1876.

gnait trop d'intérêt pour le Monténégro, car celui-ci n'avait pas pour sa politique une importance aussi grande qu'il l'avait pendant le Deuxième Empire. La position de la France au Monténégro ne pouvait pas être améliorée du fait qu'elle manifestait, dans le cadre de sa politique générale, une certaine bienveillance envers le Monténégro et essayait de se rapprocher de la Russie par l'attitude qu'elle prenait dans la question monténégrine et de s'en tirer, de cette façon, de l'isolement.

La guerre de libération du Monténégro 1876-1878 et ses résultats

Les grandes puissances n'ont pas réussi à apaiser l'insurrection de l'Herzégovine et à trouver la solution des différends monténégrins-turcs. Il éclata même bientôt la guerre entre la Monténégro et la Serbie d'un côté et la Turquie de l'autre. Ceci donna l'occasion à un engagement nouveau des grandes puissances dans la question d'Orient. Même alors les cabinets impériaux de Berlin, de Vienne et de Saint-Petersbourg jouaient le rôle le plus important. La France s'associait volontiers à toutes les actions des puissances qui avaient pour objet le rétablissement de la paix. Elle s'opposait au partage de la Turquie, car elle-même n'en pouvait tirer aucun profit à cause du rôle secondaire qu'elle jouait encore en Europe. Comme nous l'avons déjà dit, elle était contraire à ce partage aussi pour des raisons économiques. C'est à travers ce prisme qu'elle voyait aussi les aspirations du Monténégro et de la Serbie. Pour cette raison son premier souci était de trouver un moyen pour mettre fin à la guerre qui avait éclaté et de conclure la paix, et en ce sens elle faisait différentes démarches, individuellement ou en commun avec les autres puissances. Lorsque la Serbie avait essuyé des défaites graves et que le prince Milan eut demandé la médiation des grandes puissances pour la cessation des hostilités, la France, en accord avec l'Angleterre, considérait que c'était le moment propice pour mettre fin à cette guerre.³¹⁾ Pour cette raison la diplomatie française fit aussi des démarches à Cetinje pour amener le prince Nicolas à faire une demande analogue à celle du prince Milan. Pourtant, la position du prince Nicolas à cet égard n'ayant pas été tout à fait claire, le ministre des affaires étrangères a donné ordre au consul de Scutari de partir pour Cetinje et d'exercer une influence personnelle sur le prince. Le consul arriva à Cetinje dans les premiers jours de septembre et resta au Monténégro pendant plus de deux mois et, en commun avec ses collègues qui séjournaient aussi au Monténégro, conseillait au prince Nicolas de prendre une attitude pacifique et de conclure l'armistice. Le prince a fait bon accueil au consul Cecaldi qui met en relief les dispositions pacifiques du prince et informe correctement et avec sympathies du Monténégro.³²⁾

Pourtant, d'une importance considérablement plus grande était l'activité de la diplomatie européenne et, par conséquent, aussi de la diplo-

³¹⁾ AMAE, T. vol. 405, fol. 289, Londres 8 août 1876.

³²⁾ Id., T. S. vol. 20, fol. 275/6, Paris 29 août 1876; fol. 280, Cetinje 4 septembre 1876; fol. 283, Danilovgrad, 7 septembre 1876; fol. 302/3, Cetinje 20 septembre 1876; fol. 329, Cetinje 14 octobre 1876; fol. 339/40, Cetinje 28 octobre 1876; fol. 346, Cetinje 10 novembre 1876, pp. 187/8.

matie française à Constantinople où l'on conseillait le rétablissement de la paix non seulement envers la Serbie, mais aussi envers le Monténégro et les insurgés. L'ambassadeur français faisait des efforts pour la réalisation d'une action commune des représentants de six puissances à Constantinople. Il s'employait surtout pour que le projet d'un aide-mémoire fût adopté par tous.³³⁾ Lorsqu'il n'y réussit pas, à cause des divergences de vues, relatives à la demande sur la durée de l'armistice et la paix, l'ambassadeur français soumit seul à la Porte son aide-mémoire, dans lequel il n'en est fait mention ni de la paix ni de la durée de l'armistice. La Porte a refusé de prendre immédiatement en considération l'aide-mémoire français, déclarant qu'elle désirait utiliser le beau temps pour continuer les opérations militaires et qu'un armistice leur porterait préjudice car il rendrait impossible les succès nouveaux turcs. L'ambassadeur a tout de même conseillé à la Turquie de donner des concessions, si elle ne désirait pas aggraver sa situation. En même temps il portait à la connaissance de la Porte qu'elle ne devait se faire des illusions quant à l'aide éventuelle de la France et de l'Angleterre, dans le cas où un conflit entre la Turquie et la Russie éclaterait. Le ministre français des affaires étrangères a exprimé son mécontentement de retard que la Porte apportait à accepter l'armistice sans délai et il a donné à plusieurs reprises les instructions à l'ambassadeur à Constantinople d'intervenir auprès de la Porte, en l'invitant de signer l'armistice et de conclure ses conditions de paix. Même après que la Porte avait communiqué ses conditions de paix, la France continuait à insister sur la conclusion de l'armistice. En même temps elle a rejeté les conditions de paix turques, en se déclarant solidaire avec les contre-propositions anglaises par lesquels on exigeait le maintien du statu quo pour la Serbie aussi bien que pour le Monténégro, l'autonomie à accorder à la Bosnie-Herzégovine et à la Bulgarie et la mise en oeuvre de certaines réformes.³⁴⁾ La Porte a rejeté toutes ces conditions qui étaient supportées par toutes les grandes puissances. Elle n'a consenti qu'à accorder certaines réformes et elle en a informé les grandes puissances. Pourtant, celles-ci ne cessaient pas d'exiger la conclusion de l'armistice, et la Turquie fut obligée de céder à la pression et elle consentit à conclure l'armistice, en proposant pour lui la durée de cinq mois. La Russie n'était pas contente de cette proposition. Elle exigeait l'armistice d'une durée considérablement plus courte, après l'expiration duquel on devrait conclure la paix. Comme la Russie se montrait énergique dans ses demandes, la France a compris que la paix dépendait de l'accord de la Russie et de la Turquie et, par conséquent, elle conseillait à la Porte d'accepter les exigences russes, ce que celle-ci fit après un ultimatum russe.³⁵⁾

³³⁾ AE DD, Affaires d'Orient, Paris 1^{er} septembre 1876, pp. 187/8.

³⁴⁾ AMAE, T. vol. 406, fol. 40-45, *Thérapie*, 6 septembre 1876, fol. 48-50, Paris 8 septembre 1876; fol. 85-89, *Thérapie* 13 septembre 1876; fol. 153-156, Paris 24 septembre 1876.

³⁵⁾ Id., fol. 260, *Thérapie* 11 octobre 1876; fol. 395-399, *Thérapie* 25 octobre 1876; fol. 374, Paris 23 octobre 1876; fol. 445, *Thérapie* 1^{er} novembre 1876.

Bientôt fut formée la Commission pour l'armistice et la fixation de la ligne de démarcation vers le Monténégro. Dans cette commission la France, aussi, avait son représentant qui fut élu secrétaire de la commission.³⁶⁾

Mais l'attention de la diplomatie française était principalement dirigée sur l'activité de la Conférence de Constantinople qui devait commencer sous peu. L'instruction écrite qu'avaient reçue les représentants français à la Conférence de Constantinople a été rédigée dans l'esprit de la déclaration préalablement adoptée par l'Assemblée française en rapport avec la politique étrangère. Dans l'instruction a été émise l'opinion que la question du Monténégro était considérablement moins compliquée que la question de la Serbie et cela non seulement à cause des succès que le Monténégro avait remportés dans la guerre, mais aussi parce qu'il était de notoriété publique que la frontière tracée autrefois injustement vers le Monténégro était la source des conflits extérieurs. Pour cette raison le ministre Décazes considérait qu'il serait dans l'intérêt de la Turquie même d'étudier si la meilleure manière d'assurer la paix dans cette région serait la cession volontaire au Monténégro du territoire vers la mer ou de quelques autres régions à sol fertile. L'instruction mettait, d'ailleurs, en relief que le but fondamental des délégués français à la conférence était de contribuer par leurs efforts, conseils et vote à l'adoption de telles solutions qui seraient acceptées par les représentants de toutes les puissances et qui garantiraient le maintien de la paix européenne. Quant au reste, les délégués français devaient se tenir sur la réserve et ne se lier à aucune partie.³⁷⁾ Mais on leur a donné aussi une instruction secrète par laquelle on leur enjoignait de soutenir les attitudes russes.³⁸⁾ Les délégués français se sont conformés sous tous les rapports aux instructions reçues et même à celles qui se rapportaient à l'appui à prêter aux attitudes, ce qu'on peut dire particulièrement du délégué Chandordy.³⁹⁾

La Conférence de Constantinople n'a pas été fructueuse et n'a pas eu pour résultat la participation directe aux négociations de la paix des délégués monténégrins qui étaient venus à cet effet à Constantinople. Ces pourparlers entre le Monténégro et la Turquie étaient, d'ailleurs l'objet d'un protocole que les grandes puissances ont accepté à Londres et par lequel on prévoyait l'élargissement territorial du Monténégro mais moins grand que celui que ces mêmes puissances avaient exigé à la Conférence de Constantinople. La diplomatie française, ainsi que les diplomaties des autres puissances, s'employait à faire accepter à la Turquie ce protocole, mais sans succès.⁴⁰⁾

Peu de temps après le rejet du protocole de Londres par la Turquie, la Russie lui a déclaré la guerre le 24 avril 1877. La France a pris, à

³⁶⁾ Archives historiques de l'Armée, Attaché militaire, Monténégro 1875-1905, boîtes, 2.

³⁷⁾ DDF, 1^{ère} sér, T. II, pp. 115-16, doc. 115.

³⁸⁾ A. Z. Manfred, op. cit. 195/6.

³⁹⁾ AE DD, Affaires d'Orient, annexe Conférence de Constantinople, p. 1-153; Charles de Moüy, Souvenirs et causeries d'un diplomate, Paris, 1909, p. 48.

⁴⁰⁾ DDF 1^{ère} sér. T. II, pp. 154/5, doc. 151.

l'égard de cette guerre, une attitude de neutralité totale et de non-immixtion.⁴¹⁾ Mais, malgré une politique, déclarée de cette façon, lorsqu'il eut appris que le Monténégro avait essuyé quelques défaites, Décazes considérait nécessaire d'intervenir auprès de la Porte en faveur du Monténégro, déclarant que la France ne peut pas rester indifférente à la menace à l'intégrité du Monténégro.⁴²⁾

Jusqu'à la fin de la guerre il n'y eut plus d'un engagement important de la diplomatie française en rapport avec le Monténégro. Une possibilité pour cela ne s'offrit qu'après la fin de la guerre, avant tout en rapport avec le Congrès de Berlin. Mais, dans l'entre-temps eut lieu le changement au poste de ministre des affaires étrangères, Décazes fut remplacé par Waddington, ce qui a donné lieu à certains changements dans la politique extérieure de la France. C'est que, au lieu de la politique d'alliance avec la Russie, le nouveau ministre a inauguré la politique d'alliance avec l'Angleterre, ce qui a eu des répercussions aussi sur les attitudes françaises envers le Monténégro. Une telle orientation s'est surtout manifestée au Congrès de Berlin.⁴³⁾

Le Monténégro faisait différentes démarches en vue de préserver ses intérêts de tout préjudice au Congrès de Berlin. Pour cette raison, entre autres, le prince Nicolas invitait à Cetinje le consul français de Scutari, Cecaldi, avant son départ pour Paris. Le prince s'entretenait avec le consul des revendications du Monténégro et indiquait en cette occasion l'opposition que mettait l'Autriche-Hongrie à la cession de quelques ports au bord de l'Adriatique au Monténégro. Le prince lui dit d'avoir appris que la France était, elle aussi, contraire à ces revendications monténégrines et exprima sous ce rapport, son étonnement, en soulignant qu'au Congrès aucune majorité contre les revendications du Monténégro ne pourrait pas être formée sans participation de la France. Le prince pria le consul d'en informer son ministre des affaires étrangères dès qu'il serait de retour à Paris. C'est ce que Cecaldi a fait en soutenant les revendications monténégrines relatives au port de Bar et à l'issue au bord de l'Adriatique.⁴⁴⁾

Dans les journaux français paraissent les articles dans lesquels on demande la cession de Bar au Monténégro.⁴⁵⁾

Cependant, à ce qu'il semble, le ministre des affaires étrangères français, Waddington, était plus réservé que son consul de Scutari et certaines feuilles françaises, car, à son avis, il était justifié de mettre un obstacle à la pénétration des Slaves vers l'Adriatique et la Méditerranée.⁴⁶⁾ D'ailleurs, le délégué français au Congrès ne s'engageait pas trop dans les discussion concernant le Monténégro, excepté un peu en rapport

41) Gabriel Hanotaux, Histoire de la France contemporaine (1871-1900) T, IV, pp. 310.

42) AMAE T. vol. 410, fol. 345, Versailles 29 juin 1877; fol. 411, Versailles 6 juillet 1877.

43) Ernest Daudet, op. cit. 118; В. М. Хвостов, История дипломатии II, Москва, 1963, 130.

44) AMAE, T. S. vol. 21, fol. 110-113, Kotor, 6 juin 1878; fol. 148-152, Paris, 20 juin 1878.

45) Le Temps, n° 6282, 3 juillet 1878.

46) DDF, I^{ère} sér. T. II pp. 356/7, doc. 327.

avec l'évacuation des territoires turcs par les troupes monténégrines.⁴⁷⁾ Dans les contacts avec les représentants monténégrins qui étaient venus à Berlin, les délégués français ne montraient pas beaucoup de compréhension. La préoccupation principale des délégués français au Congrès de Berlin était le désir d'éviter tout conflit dans lequel la France pourrait être impliquée et c'est à travers ce prisme qu'ils voyaient la question monténégrine. Par les décisions du Congrès de Berlin, le Monténégro a tout de même obtenu l'issue au bord de la mer et d'autres agrandissements importants du territoire. Quant à la France, sa participation au Congrès était pour elle un succès diplomatique, car elle lui a permis de sortir de l'isolement où elle se trouvait.

Bien que la guerre fût terminée et la paix conclue, les rapports entre le Monténégro et la Turquie restaient pendant quelques années qui suivirent au centre de l'attention de la diplomatie européenne. La cause en était l'opposition de la Turquie à l'exécution des décisions du Congrès de Berlin se rapportant au Monténégro. La France s'employait toujours, même après le Congrès de Berlin, à éviter tout conflit dans lequel elle aurait pu être entraînée. Elle considérait que le meilleur moyen pour atteindre ce but était l'exécution des décisions du Congrès de Berlin. Pour cette raison, elle prenait part à toutes les actions visant à la mise en oeuvre des décisions du Congrès de Berlin, mais elle le faisait toujours avec une certaine réserve et ne prenait jamais l'initiative ni une attitude ferme.⁴⁸⁾ Partant d'une telle attitude, la France s'employait à faire réaliser la délimitation entre le Monténégro et la Turquie dans l'esprit des décisions du Congrès de Berlin. Sous ce rapport aussi, elle était d'accord avec la Russie. Il n'y avait qu'une seule question où son attitude divergeait de celle de la Russie. Cette question concernait le sort des catholiques qui devaient être annexés au Monténégro et elle était définitivement hostile à cette solution.⁴⁹⁾ En rapport avec la remise de Podgorica au Monténégro, le chargé d'affaires du Consulat français à Scutari, à l'instruction du ministre des affaires étrangères, est intervenu auprès du prince Nicolas en lui conseillant de ne pas faire recours à la force.⁵⁰⁾ Podgorica fut cédé au Monténégro sans aucun conflit. Mais bientôt surgirent les difficultés concernant la cession de Plav et de Gusinje. Car la Turquie, bien qu'elle eût promis d'exécuter les décisions du Congrès de Berlin, cherchait toujours différents prétextes pour déjouer cette cession et à cet effet elle utilisait l'activité de la Ligue des Albanais. Suivant les instructions de son ministre, le consul français de Scutari fit de nouveau un voyage à Cetinje pour essayer de persuader le prince d'accepter la demande turque d'ajourner la cession de ce territoire pendant quelque temps. En suite de cette intervention le prince accepta cette demande.⁵¹⁾

Les problèmes de Plav et de Gusinje ont fait aussi objet d'un entretien entre le prince et le chargé d'affaires français au Monténégro, nou-

47) AEDD. Congrès de Berlin, Paris 1878, 174.

48) Christian Schefer, *D'une guerre à l'autre*, Paris, 1920, 73.

49) DDF, I^{ère} sér. T. II pp. 335/6, doc. 450.

50) AMAE, T. S. vol. 21, fol. 229, Paris 9 janvier 1879;

51) Id., fol. 371, Cetinje 5 novembre 1879; fol. 373-380, Scutari 14 novembre 1879.

vement accredité, Saint Quentin lors de la première visite de celui-ci à Cetinje, au mois de janvier 1880. Il informait son gouvernement sur ce problème avec sympathies pour les attitudes monténégrines. Il a prêté une attention particulière à la Ligue des Albanais, mettant en relief le fait qu'elle était formée par les autorités turques qui lui prêtent leur secours sous tous les points de vue, en lui donnant des instructions et ordres directs, tout cela en vue de faire écrouler la mise en oeuvre des décisions du Congrès de Berlin.⁵²⁾

Finalement, l'ambassadeur français à Constantinople Fournier a proposé de résoudre ce problème par un échange des territoires: de céder au Monténégro, à la place de Plav et de Gusinje la marche de Kući et une partie du territoire de la tribu de Gruda jusqu'à la rive droite de la rivière de Cijevna ou bien Ulcinj (Dulcigno) et ses environs.⁵³⁾ L'idée de cet échange fut acceptée par les grandes puissances et même par la Turquie, et la France s'engageait alors à la faire réaliser et à écarter toutes les difficultés qui s'y opposaient. On dirait que la France était disposée favorablement envers les attitudes et les revendications monténégrines, à quoi ont sans doute contribué les nombreux rapports de Saint Quentin, écrits avec sympathie pour le Monténégro.

Pourtant, malgré les démarches collectives et individuelles des représentants des grandes puissances, la Porte tâchait d'éluder la solution efficace du problème de la cession des territoires à l'est de Podgorica. Pour cette raison les puissances proposaient des combinaisons nouvelles, telles que la compensation dans la direction de l'Herzégovine, et lorsque cette tentative échoua, on a proposé la cession d'Ulcinj et des environs de cette ville. L'initiative en rapport avec ces combinaisons était à présent à l'Angleterre.⁵⁴⁾ La France approuvait ces propositions en tous les points, et, en commun avec les autres puissances faisait des démarches à Constantinople visant à obtenir la cession pacifique de ces territoires de la part de la Turquie. Nonobstant cela, la Porte évitait d'accomplir ses obligations et l'Angleterre proposa de lui adresser un ultimatum, lui enjoignant de céder au Monténégro les territoires prévus dans le délai de trois semaines et si elle refusait, d'exercer sur elle une pression par une démonstration navale devant Ulcinj. Invitée à s'associer à cette action, la France posait certaines conditions pour sa participation, à savoir: que toutes les puissances prissent part aux démonstrations et qu'on procédât d'une manière analogue en rapport avec la solution de la question des frontières grecques. Le gouvernement français considérait que la question grecque était plus importante que la question monténégrine et le ministre des affaires étrangères Freycinet écrivait que le gouvernement ne pourrait pas justifier devant le public sa participation à la solution de la question monténégrine, si on laissait alors la Tur-

⁵²⁾ Id., *M(onténégro)* vol. 2, fol. 27-32, Cetinje 20 janvier 1880. AEDD, Affaires du Monténégro, n° 13, 39/40.

⁵³⁾ Dr Jovo Vukić, *Plavogusinjska afera i oslobođenje Ulcinja 1880 g.* Sarajevo 1921, 28/9.

⁵⁴⁾ A. Dèbidour, *Histoire diplomatique de l'Europe (depuis le Congrès de Berlin jusqu'à nos jours)* I, (1878-1904) p. 36.

que défier impunément l'Europe en rapport avec les frontières grecques.⁵⁵⁾

Les puissances ont accepté les conditions françaises et le 3 août 1880 remis à la Turquie une note collective par laquelle elles exigeaient la cession des territoires revendiqués au Monténégro dans le délai de trois semaines, dans le cas contraire les puissances aideraient le Monténégro à les occuper de force.⁵⁶⁾ La Porte continuait à ajourner la cession de ces territoires et les puissances décidèrent d'effectuer la démonstration navale projetée. Pourtant, la France a manifesté certaines réserves en rapport avec ces démonstrations, déclarant que les forces navales de la France ne seraient pas autorisées à prendre part aux actes de contrainte matérielle et si cela venait de se produire, les forces françaises se retireraient.⁵⁷⁾ Le gouvernement français a informé de ces réserves les autres puissances.⁵⁷⁾ Dans ces conditions la flotte française a pris part à la démonstration navale. Le nouveau ministre des affaires étrangères Barthélemy Saint-Hilaire a trouvé qu'il était nécessaire de souligner de nouveau au contre-amiral Lafont d'éviter de participer à n'importe quelle action coercitive, mais il l'a invité à le faire de manière à ne pas laisser l'impression qu'il s'est entièrement séparé de la flotte des autres puissances.⁵⁸⁾ La France, en commun avec les autres puissances, exerçait une pression permanente à Constantinople pour forcer la Turquie à céder Ulcinj avec les environs et elle a même rejeté certaines conditions que le sultan avait posées en rapport avec cette cession.⁵⁹⁾ Mais la France a, tout de même, gardé une attitude de réserve en rapport avec l'engagement de la flotte dans les mesures de contrainte. Cette réserve a été manifestée aussi par le chargé d'affaires français Mongascon dans les entretiens qu'il a eus à Cetinje à l'occasion de la visite du commandant des escadres réunies, amiral anglais Seymour. Cette attitude de réserve de Mongascon a été approuvée par le ministre Saint-Hilaire et il l'a invité à procéder de la même manière aussi à l'avenir. Pour cette raison, Mongascon évitait de se rendre à Cetinje, mais pour pouvoir mieux suivre les événements relatifs au Monténégro, de Dubrovnik, où se trouvait son siège, il se porta à Baošići, dans les Bouches de Kotor où mouillaient les navires des grandes puissances.⁶⁰⁾

La France n'a pas accepté la proposition anglaise d'occuper Smyrne, port turc de l'Asie Mineure comme mesure de contrainte exercée sur la Turquie.⁶¹⁾ Mais elle s'est associée aux autres puissances dans la pression sur la Porte afin que celle-ci s'acquittât sans délai de ses obligations à céder Ulcinj au Monténégro. Elle faisait en ce sens aussi les démarches

⁵⁵⁾ DDF, I^{ère} sér. T. III, p. 174, doc. 28; p. 178, doc. 212, p. 194, doc. 226.

⁵⁶⁾ Dr J. Vukić, op cit. 86/7.

⁵⁷⁾ DDF, I^{ère} sér. T. III, p. 210, doc. 245; p. 215, doc 250; pp. 217/18, doc. 253.

⁵⁸⁾ Id., p. 225, doc. 261.

⁵⁹⁾ Id. p. 222, doc. 257; p. 224, doc. 260; p. 226, doc. 263.

⁶⁰⁾ AMAE, M. vol. 2. fol. 269-271; Cetinje, 24 septembre 1880; fol. 272-274, Gruž, 27 septembre 1880; fol. 291, Cetinje, 19 octobre 1880; fol. 232, Baošići 27 octobre 1880; fol. 283-287, Baošići, 15 octobre 1880.

⁶¹⁾ DDF, I^{ère} sér. T. III, pp. 234/5, doc. 271; pp. 237-239, doc. 272, p. 239, doc. 274.

individuelles. Pourtant, la France manifestait sa réserve jusqu'à la conclusion de cette affaire et elle n'a pas répondu à l'appel monténégrin d'envoyer son officier pour assister à la cession d'Ulcinj, car elle craignait de s'attirer par là le ressentiment de la Turquie.⁶²⁾

Mais, malgré cette réserve et circonspection, la politique du gouvernement français envers le Monténégro fut sévèrement critiquée par les éléments de droite au sénat, à la chambre des députés et dans une partie de la presse. Le gouvernement a été critiqué déjà pour avoir pris part à la démonstration navale. Le ministre des affaires étrangères a tâché de justifier cette participation, en affirmant qu'elle avait produit un effet apaisant, car autrement les mesures prises contre la Turquie auraient été encore plus sévères et la France a un grand intérêt au maintien de ce pays.⁶³⁾

Dans la presse française les voix non moins puissantes se faisait entendre, exprimant les sympathies pour le Monténégro et demandant l'exécution des décisions du Congrès de Berlin et de ce point de vue se prononçaient activement pour la participation française à la démonstration navale.⁶⁴⁾

A cause des critiques auxquelles il était exposé à cause de la participation à la démonstration navale, le gouvernement français a publié deux livres de documents sur son activité en rapport avec le Monténégro. Dans ces deux volumens ont été publiés 567 documents à partir du 31 décembre 1879 au 7 décembre 1880.⁶⁵⁾ Ce procédé du gouvernement français parle clairement des proportions diplomatiques qu'avait prises la question monténégrine et montre qu'il n'a désiré laisser aucun doute quant à son attitude envers celle-ci.

Finalement, grâce, tout da même, à la pression exercée par l'Europe, par la voie diplomatique aussi bien que par la démonstration navale, la Turquie remit au Monténégro Ulcinj que les troupes monténégrines occupaient le 26 novembre 1880 et le district entier d'Ulcinj était entre les mains des Monténégrins le 29 novembre 1880.

Pourtant, même après cette cession sont restés plusieurs points litigieux que le Monténégro et la Turquie n'étaient pas en état de résoudre par les négociations directes et il fut formée la commission internationale pour la délimitation entre le Monténégro et la Turquie. Le délégué français dans cette commission était Saint Quentin, le premier chargé d'affaires français au Monténégro qui connaissait les problèmes d'une certaine manière. Il fut élu président de cette commission et il gardait une attitude de neutralité tout le temps, sans s'engager d'une manière plus sérieuse en faveur d'une attitude quelconque, car il avait des instructions du ministre des affaires étrangères de voter avec la majorité⁶⁶⁾

⁶²⁾ AE DD, Affaires du Monténégro, vol. 2, doc. 505, pp. 159/60; doc. 533, pp. 185/6.

⁶³⁾ Barthélémy Saint Hilaire, Fragments pour l'histoire de la diplomatie française (23. IX 1880– 14. XI 1881), Paris, 1882, p. 17-52; Le Figaro, n°. 263, 19 IX 1880. n°. 288 du 8 octobre 1880.; n°. 284 du 10. X 1880.

⁶⁴⁾ Journal des Débats, 14. IX 1880.

⁶⁵⁾ Affaires étrangères, documents diplomatiques, Affaires du Monténégro, N° 1, et N° 2.

⁶⁶⁾ AMAE, M. vol. 3, fol. 25-27, Scutari 30 janvier 1881.

Après une suite de péripéties, la commission a mené son travail à bonne fin et la délimitation entre le Monténégro et la Turquie fut terminée en 1883.

Du Congrès de Berlin à la crise d'annexion

Par la guerre de 1876–1878 et le Congrès de Berlin fut terminée avec succès une période très importante de l'histoire monténégrine, dans laquelle une lutte armée pour l'élargissement des frontières d'État et la libération de la population voisine de la servitude turque était soutenue sans répit. A cause de cela, pendant toute cette période le Monténégro était au centre de l'attention de la diplomatie européenne. Pourtant, cette période terminée, lorsque les plans nationaux et de politique étrangère du Monténégro de cette période étaient en partie réalisés, cesse cet intérêt, on pourrait dire quotidien, des grandes puissances pour le Monténégro, car son activité ne pouvait plus influencer sur l'apparition ou l'aggravation des questions aussi importantes que la question d'Orient. Pendant presque trente années après le Congrès de Berlin le foyer des conflits et les sources des situations de crise dans les Balkans se sont considérablement éloignés des frontières monténégrines et l'attention des grandes puissances était plutôt tournée vers les autres régions et États des Balkans. En outre, l'intérêt limité des grandes puissances pour le Monténégro était dû aussi au fait que ce pays ne présentait aucun intérêt pour le capital étranger.

Pourtant, cela ne veut pas dire que le Monténégro, dans cette période aussi, n'attirait une certaine attention des grandes puissances, en premier lieu de la Russie, de l'Autriche-Hongrie et de l'Italie, à cause de sa situation géographique. La France n'y était pas aussi directement intéressée que ces trois puissances. Mais même à la France n'était pas de refus l'amitié d'un pays aussi petit que le Monténégro et elle s'efforçait de maintenir, pendant toute cette période, avec lui des relations correctes et même amicales. Pour cette raison, peu de temps après le Congrès de Berlin, elle a établi avec le Monténégro les relations diplomatiques directes. A la vérité, à cause du moindre intérêt qu'elle lui témoignait et pour des raisons de circonspection, elle l'a fait plus tard que les autres puissances, bien qu'en son temps elle traitât parmi les premiers le Monténégro comme un pays indépendant de fait et, avec la Russie, elle était l'unique État qui ait accredité son représentant auprès du prince monténégrin et c'était son consul à Scutari. La France a établi les relations diplomatiques directes avec le Monténégro au mois de janvier 1880.

Le représentant français au Monténégro avait, au début, un rang modeste – chargé d'affaires. Plus tard, ce rang était constamment rehaussé. Par le nombre du personnel cette représentation était aussi fort modeste, car elle comprenait, outre le représentant, seulement un secrétaire et un interprète. Il y avait aussi un attaché militaire, mais il était accredité pour la Roumanie, la Serbie et le Monténégro, et son siège était à Bucarest et il ne venait au Monténégro que de temps en temps. La tâche du représentant français au Monténégro était considérablement

plus vaste que le soin de relations bilatérales entre ces deux pays. Il devait spécialement suivre ses rapports avec la population slave voisine, dont les plans étaient aussi l'objet de son attention.⁶⁷⁾ Mais l'exercice de ces fonctions du représentant était rendu plus difficile par le fait que son siège se trouvait en dehors du Monténégro, à Dubrovnik, car à Cetinje il n'y avait pas encore de possibilité pour son logement. L'inconvénient consistait aussi dans le fait que le siège de la légation était sur le territoire de l'Autriche-Hongrie qui pouvait de cette façon suivre l'activité des diplomates français et ceux-ci tenaient à ne susciter aucun doute chez les autorités austro-hongroises. Pour cette raison ils évitaient de visiter Cetinje, particulièrement au temps de différentes crises politiques. Ces visites étaient rares, deux ou trois fois par an au plus, ce qui ne pouvait pas assurer l'exercice efficace de la fonction.⁶⁸⁾ Tous les représentants français attiraient l'attention sur ces difficultés et faisaient différentes propositions pour la solution de ce problème. La situation était un peu plus favorable au temps du séjour à Cetinje du médecin français Février, car il était l'informateur permanent des représentants français de ce qui se passait au Monténégro. Mais lorsqu'il quitta Cetinje en 1888, la situation a empiré. La France tâchait de faire rester ce médecin à Cetinje,⁶⁹⁾ mais sans succès, car à Cetinje on était mécontent de ses vues critiques sur le prince Nicolas et ses manières d'agir, ce qui se reflétait sans doute aussi dans les rapports du chargé d'affaires. Pour cette raison le chargé d'affaires Gérard proposa de déménager la représentation à Cetinje, malgré les conditions difficiles dans cette ville, car de Dubrovnik il était impossible de suivre le mouvement yougoslave au sud du Danube et qu'on pouvait faire de Cetinje. Le département politique du Ministère des affaires étrangères soutenait l'attitude de Gérard, en faisant ressortir que Cetinje était la ville la plus appropriée pour l'observation des tendances des peuples yougoslaves, auxquelles la politique française dans les Balkans était très intéressée. Pourtant, bien que le déménagement de la légation fût approuvé, il n'eut pas lieu encore quelques années.⁷⁰⁾

Lorsque, en 1896, la question d'Orient subit une nouvelle crise et la situation dans les Balkans devint très grave, le déménagement de la représentation à Cetinje devint de nouveau actuel. Ce fut définitivement fait au mois de juin 1896. La présence permanente du représentant à Cetinje permit au gouvernement français d'être mieux informé sur le Monténégro et sa politique. Mais, après la fin de la mission de Deprez au Monténégro en 1898, ses successeurs passaient de nouveau plus de temps à Dubrovnik qu'à Cetinje et ceci a duré jusque l'année 1902. Bientôt, en 1908–1910, fut construit à Cetinje le bâtiment grand et commode

⁶⁷⁾ Archives d'Etat de Cetinje, Ministère des Affaires Étrangères (DAD MID 1897, n° 370, Paris 27 novembre 1879; AMAE, M. vol. 4, fol. 394, Paris 20 septembre 1886.

⁶⁸⁾ AMAE, M. vol. 3, fol. 230, Paris, 17 juin 1882.

⁶⁹⁾ Id., vol. 5, fol. 153/4, Dubrovnik 28 avril 1888; fol. 160 Paris 15 mai 1888; fol. 211, Cetinje 29 décembre 1888; fol. 218/19, 23 janvier 1889.

⁷⁰⁾ Id., vol. 6, fol. 125-128, Dubrovnik 15 juillet 1890; fol. 161-162, Cetinje, 14 octobre 1890; fol. 163/4; Auguste Gérard, Mémoires., Paris 1928.

de la légation française, ce qui a créé les conditions très favorables pour la vie et l'activité des représentants français à Cetinje.

Tandis que la France, dans les années qui suivirent le Congrès de Berlin travaillait au maintien de la paix en Europe, en dehors de notre continent elle pratiquait une politique coloniale active que les milieux officiels monténégrins regardaient avec sympathies. La presse monténégrine n'était pas, pourtant, toujours d'accord avec les attitudes officielles. Ainsi, par exemple, tandis que les milieux officiels approuvaient la première intervention coloniale de la France après le Congrès de Berlin en Tunisie, le journal »Glas Crnogorca« (La Voix du Monténégrin) critiquait sévèrement cette politique. Mais plus tard, ce journal saluera aussi, de même que les milieux officiels, les conquêtes coloniales françaises, comme par exemple la conquête du Madagascar en 1895.⁷¹⁾

La politique européenne de la France, bien entendu, éveillait beaucoup plus d'intérêt au Monténégro, avant tout ses rapports avec la Russie et le rapprochement entre ces deux pays qui devenait de plus en plus grand, fut accueilli avec satisfaction au Monténégro. Ce rapprochement franco-russe eut certaines répercussions aussi sur les relations entre le Monténégro et la France, car celle-ci tenait compte des bons rapports entre le Monténégro et la Russie et entre les cours monténégrine et russe. Le voyage du prince Nicolas en Russie en 1889 a causé un intérêt spécial de la France ainsi que l'écho de ce toast connu porté par l'empereur russe au prince Nicolas, dans lequel il le traitait d'unique ami fidèle et véritable de la Russie.⁷²⁾

Les fiançailles de la fille du prince Nicolas, Milica, avec le grand duc Pierre Nicolaévitch, qui liait davantage les cours russe et monténégrine, attirait aussi l'attention de la France. Lors de la cérémonie qui eut lieu à cette occasion au Monténégro, au représentant français fut rendu un hommage spécial, car c'est seulement à lui, outre son collègue russe, que fut remise l'invitation à assister aux festivités. On a profité de cette fête pour manifester les sympathies russes envers la France.⁷³⁾

Les relations étroites entre le Monténégro et les liens entre les cours monténégrine et russe ont probablement influé sur le comportement des gouvernements français qui traitaient avec le plus grand respect les membres de la dynastie monténégrine. Précisément dans ces jours de la manifestation en public des liaisons d'amitié franco-russe, le gouvernement français a cru devoir manifester de son côté aussi une certaine bienveillance et attention envers le Monténégro, en décorant le prince héritier Danilo, à l'occasion de sa majorité, de la Grande croix de la Légion d'honneur. Le choix du moment pour la remise au prince Nicolas de la lettre du président de la République, dont la décoration du prince héritier Danilo a été accompagnée n'était pas fortuit. L'ambassa-

⁷¹⁾ AMAE, M. vol. 3, fol. 118/19, Gruz, 6 juillet 1881; „Glas Crnogorca”, n° 25, 21 juin 1881; n° 29, 19 juillet 1881; n° 41, 7 octobre 1895.

⁷²⁾ Id., vol. 5, fol. 295-298, Cetinje, 20 juin 1889.

⁷³⁾ Id., fol. 308.

deur français à Saint-Pétersbourg a remis cette lettre au prince Nicolas en personne, lors du séjour de ce dernier à l'occasion du mariage de la princesse Milica et du grand-duc Pierre Nicolaévitch.⁷⁴⁾

Les membres de la famille régnante monténégrine ont été reçus avec les égards dus à leur rang lors de leurs séjours fréquents en France.

Au Monténégro étaient accueillies avec sympathies toutes les manifestations en public du rapprochement et de l'amitié franco-russe. Ce fut le cas lors de la visite des navires de guerre français à Kronstadt en 1891 et deux ans plus tard, en 1893, lors de la visite de l'escadre russe à Toulon.⁷⁵⁾

La conclusion définitive de l'alliance franco-russe à la fin de l'année 1893 et surtout le communiqué révélant son existence lors de la visite du président de la République Française à Saint-Pétersbourg en 1897 ont provoqué une satisfaction particulière. Le journal »Glas Crnogorca« écrivait que cette alliance »nous inspire la confiance que nos aspirations nationales seront réalisées«. Le Monténégro était content en voyant que les crises internes sérieuses, causées par l'affaire Dreyfus, les rapports entre l'église et l'État et les conflits sociaux graves qui secouaient la France dans les dernières années du 19^e et dans les premières années du 20^e siècle n'ont pas exercé une influence plus considérable sur l'alliance franco-russe. A cela a contribué beaucoup Th. Delcassé, ministre des affaires étrangères français dans l'intervalle de 1898 à 1905.⁷⁷⁾ Pour cette raison Delcassé était tenu en grande estime au Monténégro.

Le Monténégro prêtait une grande attention aussi aux rapports entre la France et l'Italie, désirant qu'ils fussent bons. Cette tendance s'exprimait particulièrement après le mariage de la princesse monténégrine Hélène au prince héritier italien Victor Emmanuel. Les relations entre la France et l'Italie étaient troublées à cause de l'établissement du protectorat français en Tunisie en 1881. Mais l'un et l'autre État étaient désireux d'améliorer ces rapports. Pour cette raison la France suivait avec un intérêt spécial les relations monténégrines-italiennes et surtout les liens conjugaux entre les cours italienne et monténégrine, considérant qu'ils pourraient exercer une influence favorable aussi sur les relations franco-italiennes. Le Président de la République Loubet a adressé, vers la fin de l'année 1908, une demande personnelle au ministre monténégrin Gavro Vuković, dans laquelle il priait le ministre et son souverain d'intervenir dans les rapports entre la France et l'Italie, ce qu'ils ont fait avec satisfaction.⁷⁸⁾ Il se produisit bientôt une amélioration dans les relations franco-italiennes et plusieurs manifestations d'amitié mutuelle eurent lieu entre ces deux États.

⁷⁴⁾ Id. fol. 304, Cetinje, 23 juillet 1889; DDF, I^e sér. T. III doc. 435, p. 470.

⁷⁵⁾ Glas Crnogorca, n^o 30, 31, 32. et 30 pour 1891; n^o 37 et 38 pour 1893.

⁷⁶⁾ Glas Crnogorca, n^o 1, 3 janvier 1898.

⁷⁷⁾ Maurice Baumont, L'Europe de 1900 à 1917, Paris 1969, 61; Reynold Georges, La diplomatie française, L'oeuvre de M. Delcassé, Paris, 1915, 25.

⁷⁸⁾ Gavro Vuković, Četrdesetogodišnjica vladavine knjaza Nikole, Cetinje 1928, 25.

Dans la période précédant le Congrès de Berlin, toutes les forces du Monténégro étaient engagées dans la lutte pour son agrandissement territorial et la reconnaissance internationale de son indépendance. Après le Congrès de Berlin la situation a été changée au plus haut point, car les soins de l'organisation et du développement de l'État étaient venus au premier plan. Il s'ensuivit une longue période de paix relative qui favorisait la réalisation de ces tâches et de sa politique extérieure et les relations avec la France étaient aussi subordonnées à ces tâches. Pourtant, le Monténégro n'a pas complètement satisfait ses prétentions nationales, et, par conséquent, il n'a pas renoncé aux revendications territoriales et autres exigences envers la Turquie. Pour cette raison il a manifesté publiquement son mécontentement des décisions du Congrès de Berlin.

Le prince Nicolas croyait que le Monténégro pouvait réaliser ses prétentions territoriales uniquement par la désagrégation de l'Empire Ottoman et, en différentes périodes d'aggravation de la crise d'Orient il proposait ses projets concernant le partage de la Turquie. Dans le courant de cette période de trois décennies, depuis le Congrès de Berlin jusqu'à la crise d'annexion, il se sont produites trois graves crises d'Orient, une dans chaque décennie.

La première fois c'était en rapport avec les événements en Bulgarie, en 1885. Le Monténégro considérait que le moment était venu où lui aussi pouvait réaliser ses prétentions et il a porté à la connaissance de la diplomatie européenne ses projets. Il s'agissait d'importantes revendications territoriales en direction de la Vieille Serbie et de l'Albanie.⁸⁰⁾

Les événements dans les Balkans, causés par l'unification de la Bulgarie, ont attiré l'attention des grandes puissances et, par conséquent, de la France aussi, car ils pouvaient mettre en danger la paix non seulement dans les Balkans, mais aussi en Europe. Pour cette raison la France, bien que ses intérêts ne fussent pas directement menacés, s'associait aux démarches faites par les grandes puissances à Sofia, aussi bien que dans les capitales des autres États balkaniques, qui avaient pour but d'apaiser et de localiser le mouvement. La France partait des attitudes qu'il fallait maintenir l'intégrité de l'Empire Ottoman et assurer l'observation des dispositions du Traité de Berlin. Mais on conseillait aux diplomates français de conformer leurs attitudes à la politique russe qui, en ce moment-là, était pacifique.⁸¹⁾

Dans cet esprit la France faisait des démarches correspondantes aussi à Cetinje dont l'attitude et les plans n'étaient pas sans intérêt pour la diplomatie française, particulièrement à cause des rumeurs que la Monténégro effectuait la mobilisation et se préparait pour la guerre.

⁷⁹⁾ Maurice Baumont, *L'Essor industriel et l'impérialisme colonial (1878-1904)* Paris, 1937; même auteur *L'Europe de 1900 à 1914*, Paris, 1969, 114-117; Charles Seignobos, *L'évolution de la III^e République* (collection Ernest Lavisse, Histoire de France contemporaine T. VIII), Paris, 1921, 310.

⁸⁰⁾ Novica Rakočević, *Stav Crne Gore prema ujedinjenju Bugarske i srpsko-bugarskom ratu 1885. godine*, Istorijski zapisi, Titograd 1961. n^o 4, pp. 623/4.

⁸¹⁾ Boris Nolde, *L'Alliance franco-russe*, Paris, 1936, 352/3; Edmond Toutin, *Alexandre III et la République française, Souvenir d'un témoin 1885-1888*, Paris, 1929, 42/3.

C'est pourquoi le chargé d'affaires Scheffer était venu de Dubrovnik à Cetinje pour pouvoir observer de près et directement le comportement du Monténégro. Conformément aux instructions qu'il avait reçues il conseillait au Monténégro la neutralité et la paix et dans ce même sens étaient conçus aussi les conseils russes. Le Monténégro protestait de son attachement à la paix, mais malgré ces protestations les grandes puissances, et particulièrement la France, continuaient à suivre avec vigilance son comportement. Au cours de l'année 1886 le nouveau chargé d'affaires Patrimonio a envoyé à son ministère plusieurs rapports circonstanciés sur le comportement du Monténégro et ses plans politiques, dans lesquels il a critiqué sévèrement le prince Nicolas et son attitude. Pour la rédaction de ses rapports Patrimonio se basait pour une bonne part sur les informations que lui faisait parvenir le docteur Février. La diplomatie française s'intéressait dans cette crise particulièrement aux rapports du Monténégro avec les Slaves avoisinants et le ministre des affaires étrangères écrivait à Patrimonio que c'était la partie la plus importante de la mission qu'il avait à remplir. Au cours de l'année 1887 aussi, le comportement du Monténégro, donnait lieu à l'inquiétude des représentants français au Monténégro, car ils ont eu l'impression que le Monténégro faisait des préparatifs de guerre et ils en informaient Paris⁸²⁾ Enfin, la crise se terminait sans que le Monténégro en eût tiré aucun profit.

Une dizaine d'années plus tard, une nouvelle crise éclata en rapport avec la question d'Orient. Le commencement de la crise était le massacre des Arméniens qui a eu lieu au mois d'août 1894 et se manifestait ensuite par l'insurrection dans l'île de Crète, l'agitation en Macédoine et finalement par la guerre gréco-turque en 1897. La situation était telle qu'au Monténégro on croyait qu'il était réel d'attendre la décomposition définitive de la Turquie et ils se sont hâtés de formuler de nouveau leurs plans politiques et leurs prétentions territoriales, considérablement plus grandes qu'elle ne l'étaient il y a une dizaine d'années. Le Monténégro était à présent encouragé par la Russie qui conseillait le rapprochement des trois États slaves dans les Balkans, du Monténégro, de la Serbie et de la Bulgarie. En leurs contacts mutuels on faisait différents plans de partage de la Turquie.⁸³⁾

Une telle situation inquiétait particulièrement la France qui, à cause de ses intérêts économiques, désirait maintenir l'intégrité de l'Empire Ottoman. Le capital français puisait d'énormes revenus de l'Empire Ottoman et, pour cette raison, il était naturel qu'il craignait sa ruine ou sa faillite. En outre la France désirait la paix en Europe, car en ce mo-

⁸²⁾ Dr Dimo Vujović, Francuski dokumenti o crnogorsko-bugarskim odnosima 1879-1912, Istorijski zapisi 1965, vol. 2, 338; AMAE. M. vol. 4, fol. 394, Paris 20 septembre 1886; fol. 336-400, Cetinje 23 septembre 1886; fol. 408, Dubrovnik 29 septembre 1886; vol. 5, fol. 10-11. Cetinje, 24 janvier 1887; fol. 19-20, Dubrovnik, 10 mars 1887.

⁸³⁾ Gavro Vuković, Crna Gora i Turska 1896. godine, Zapisi 1930, vol. 1, p 31; même auteur, Crna Gora i Bugarska, Zapisi 1929, vol 5, 285-293; Novak Ražnatović, Posjeta knjaza Nikole Beogradu 1896. i kralja Aleksandra Cetinju 1897. godine, Istorijski zapisi 1968, 198-201.

ment-là elle était engagée dans les conquêtes coloniales d'outre-mer. Sa politique dans cette crise différait considérablement de la politique de son allié russe. Elle désirait maintenir la statu quo dans les Balkans et la solution pacifique des différends. En ce sens était dirigée aussi son activité à Cetinje. L'intérêt que portait la France à l'attitude du Monténégro dans ces moments graves est illustré par le fait que son représentant, qui avait résidé jusque là à Dubrovnik, s'installa alors de façon permanente à Cetinje, afin qu'il pût suivre directement l'activité du Monténégro. Un intérêt accru pour le Monténégro a été causé aussi par le fait que son activité dans le domaine de la politique étrangère était accompagnée dans ces années d'un travail sérieux à la réorganisation et modernisation de l'armée. C'est pourquoi, au mois de juin 1886, l'attaché militaire français, capitaine Pellarin, rendit une visite à Cetinje où il recueillit des informations détaillées sur l'armée monténégrine.⁸⁴⁾ Les relations entre le Monténégro et la Serbie ont attiré une attention particulière de la diplomatie française. Du côté monténégrin on tâchait de façon permanente de convaincre la France que ces relations étaient en accord avec l'alliance franco-russe et que le Monténégro, la Serbie et la Bulgarie s'abstenaient de guerre par considération pour la Russie et la France, car elles n'étaient pas préparées pour la guerre.⁸⁵⁾

Vu que la crise était en général terminée, la France voyait d'un oeil plus calme l'activité du Monténégro dans le domaine de la politique étrangère qui se développait, jusqu'à la nouvelle aggravation de la crise d'Orient, en général dans les efforts visant à la libération du pays de la pression économique et politique de la part de l'Autriche-Hongrie, dans la rivalité avec la Serbie et les espérances et plans en rapport avec le trône de la Serbie. La diplomatie française suivait avec vigilance tous ces efforts. Les plans du Monténégro, visant à la libération de la pression austro-hongroise par l'avancement des relations commerciales et autres relations économiques avec les autres pays européens, en premier lieu avec la France, n'ont donné aucun résultat important. La France ne voulait pas s'attirer le ressentiment de l'Autriche-Hongrie à cause du Monténégro, car elle entretenait avec l'empire des Habsbourg des rapports plus ou moins corrects au maintien desquels elle était intéressée et elle le considérait comme condition pour le maintien de l'équilibre européen.⁸⁶⁾ Mais elle suivait avec intérêt les efforts que faisait la Russie afin d'affranchir le Monténégro de la dépendance financière de l'Autriche-Hongrie.

Les rapports entre le Monténégro et la Serbie attiraient aussi son attention et elle suivait constamment tous les flux et reflux dans ces rapports. Dans les rapports des diplomates français on ne prend jamais l'attitude envers ces relations et dans les documents on ne trouve aucune

⁸⁴⁾ AMAE, Monténégro 1896-1914, Relation avec la France, fol. 8, Cetinje, 28 juillet 1896.

⁸⁵⁾ Id., M. Politique étrangère (M. PE), I, 1896-1900, fol. 41-44, Cetinje 10 juillet 1896; fol. 68-72, Cetinje, 30 novembre 1896; fol. 54-57, Cetinje 15 mai 1897. Il semble que Vuković, ministre des affaires étrangères, ignorait les attitudes françaises en rapport avec l'entrée éventuelle de la Russie en guerre à cause des événements dans le Balkans.

⁸⁶⁾ René Henry, Question d'Autriche-Hongrie et question d'Orient, Paris, 1904, 176-178.

trace des directives et de l'attitude du gouvernement français sous ce rapport. On observe, tout de même, le regret, lorsqu'il se produit une aggravation de ces relations.

Les diplomates français prêtaient assez d'attention aussi aux désirs et plans du prince Nicolas relatifs au trône de la Serbie, auquel devait monter, selon ces projets, soit lui-même, soit son fils. On considère que même l'assassinat du roi Alexandre et de la reine Draga n'est pas sans rapport avec cela.⁸⁷⁾

La nouvelle crise orientale, provoquée par les événements en Macédoine, dans les premières années du 20^e siècle a fourni l'occasion à la diplomatie française de s'occuper un peu plus activement d'attitude et comportement du Monténégro, car la France portait un grand intérêt aux événements en Turquie ou plutôt en Macédoine. Les motifs de cet intérêt et les attitudes qu'elle prenait au début du 20^e siècle étaient les mêmes que ceux d'il y a une dizaine d'années auparavant. La France s'intéressait surtout aux relations du Monténégro avec les autres États balkaniques, et surtout avec la Serbie et ses diplomates en rendaient compte régulièrement, sans pourtant prendre des attitudes déterminées. Intéressante est leur observation que l'Autriche-Hongrie fourrait le doigt dans les différends serbo-monténégrins et dans l'activité de l'émigration monténégrine en Serbie, parce que la tension des rapports entre le Monténégro et la Serbie lui convenait.⁸⁸⁾

Du point de vue de ces rapports, les Français s'intéressaient tout particulièrement à l'affaire dite de dynamiteurs (Bombaška afera) de l'année 1907. Cette affaire a été jugée par les diplomates français comme un coup grave aux relations entre le Monténégro et la Serbie et source de nouvelles aggravations, à quoi contribuait aussi la rivalité dynastique.⁸⁹⁾

Quant aux relations monténégrines-russes les diplomates français ont remarqué que la dynastie régnante n'était pas unie dans ses vues sur ces rapports. Ils jugeaient les dispositions du prince héritier Danilo comme anti-russes, tandis que le peuple monténégrin était russophile et que, par conséquent, il ne voyait pas avec sympathies la pénétration économique et politique de l'Italie et de l'Autriche-Hongrie dans le Monténégro.⁹⁰⁾

Il est intéressant de mentionner comment les relations franco-monténégrines ont été traitées dans les discours du trône et les débats et adresses parlementaires en 1905, 1906 et 1907. Dans son discours de l'année 1905 le prince a souligné particulièrement les bons rapports du Monténégro avec la France et l'Assemblée acclamait ces paroles du souverain, saluant la présence du représentant français Sercey. Dans le dis-

⁸⁷⁾ AMAE, Serbie, Politique balkanique (SPB) I, fol. 170-171, Dubrovnik, 29 mai 1901, fol. 216, Cetinje 9. mai 1902; fol. 239, 12. mai 1903, fol 247-249, Cetinje, 15. juillet 1903.

⁸⁸⁾ Id., SPB II, fol. 56/7, Belgrade 17 novembre 1905.

⁸⁹⁾ Id., fol. 217/8, Belgrade, 20 février 1908.

⁹⁰⁾ AMAE, M. Politique intérieure (MPI) I, fol. 256/7, Cetinje, 10 août 1905.

cours de 1906 le prince a omis de mentionner la France, mais les députés l'on fait dans la discussion et dans l'adresse elle fut citée comme une grande puissance toujours amicalement disposée et bienveillante envers le Monténégro. Le prince n'a pas mentionné la France dans le troisième discours de 1907 non plus. Ce ne fut pas fait ni dans l'adresse parlementaire dans laquelle prédominaient, tout comme dans le discours du trône, les problèmes de politique intérieure.⁹¹⁾

La France s'intéressait non seulement aux liens et plans de la politique étrangère du Monténégro, mais aussi aux événements intérieurs dans ce pays, cherchant de profiter de toute occasion favorable pour manifester sa bienveillance envers la cour monténégrine et le peuple monténégrin, en vue de s'assurer leurs sympathies.

Elle s'intéressait, avant tout, à l'armée monténégrine. C'est pourquoi, au mois d'octobre 1881, selon une décision préalable du gouvernement, est venue au Monténégro une mission militaire, dont la tâche consistait à faire une étude militaire-géographique de ce pays. Après avoir fait un tour du Monténégro, la mission a écrit un rapport circonstancié sur l'armée monténégrine, dans lequel ont été traités son organisation, sa force, l'entraînement des soldats, les arsenaux (dépôts d'armes et de munitions), l'artillerie, les forteresses et le ministère de la guerre.⁹²⁾ Plus tard, et surtout dans la période d'aggravation de la situation dans le Balkans, la diplomatie française montrait aussi un grand intérêt pour l'armée monténégrine, son entraînement et son armement, les cadres, les manoeuvres, etc.⁹³⁾

Jusqu'au Congrès de Berlin, la population du Monténégro était homogène des points de vue religieux et national. Après le Congrès, elle ne l'était plus, car dans les territoires nouvellement annexés il y avait des musulmans et des catholiques, d'origines slave et albanaise. Ce fait a introduit une dimension nouvelle dans la vie politique intérieure du Monténégro, et cette dimension attirait l'attention de la diplomatie française, d'autant plus que le statut civil-politique, religieux et de fortune de ces habitants nouveau du Monténégro était réglé par un acte international unique, c.à d. par les articles 27 et 30 du Traité de Berlin.

L'intérêt que portait la France à la situation des musulmans au Monténégro était motivé aussi par les protestations fréquentes dans lesquelles le gouvernement turc se plaignait de traitement réservé aux musulmans et à leurs biens au Monténégro, en prétendant que le Monténégro violait les décisions du Congrès de Berlin. Se basant sur ces plaintes, la France intervenait auprès du gouvernement monténégrin, en lui conseillant d'observer les décisions du Congrès de Berlin. Ce problème était à l'ordre du jour pendant des années et la France désirait sa

⁹¹⁾ Id., fol. 282/3, Cetinje, 27 décembre 1905; Stenografske bilješke o radu crnogorske narodne skupštine vol. I, pp 35/6, 100, 235.

⁹²⁾ Archives historiques de l'Armée, Monténégro 1873-1905, boîte 1, enveloppe 4.

⁹³⁾ Id.

solution aussi tôt que possible, en supportant à la fin les attitudes monténégrines.⁹⁴⁾

L'intérêt que portait la France à la position des catholiques au Monténégro était d'un caractère plus durable. Bien que le nombre des catholiques fût insignifiant au Monténégro, le prince Nicolas et son gouvernement ont saisi que, par considération pour les puissances occidentales particulières, et aussi par considération pour les autres catholiques Slaves du Sud, il était d'un intérêt spécial de régler la question du statut de l'église catholique au Monténégro, par un traité à conclure avec le Saint Siège. Pour cette raison le Monténégro conclut, le 18 août 1886, le concordat avec le Vatican. Les représentants français au Monténégro avaient soin de l'observation de ce concordat. Ils étaient en contact avec l'archevêque de Bar (Antivari) Milinović et les prêtres catholiques particuliers qui se lamentaient souvent sur la non-observation du concordat. Sous l'influence de ces renseignements, ils informaient le ministère des affaires étrangères à Paris de la situation précaire du clergé catholique au Monténégro et particulièrement de la mauvaise disposition du prince Nicolas envers l'archevêque de Bar. Le ministre des affaires étrangères exigeait que le représentant au Monténégro l'informât du moindre incident en rapport avec la situation des catholiques au Monténégro. Répondant à ce désir, le représentant français Gérard lui adressé, au mois de mars 1890, un rapport détaillé sur les catholiques au Monténégro et conclu, contrairement à son prédécesseur, que leur situation n'était pas si mauvaise et inquiétante. Cette bienveillante attitude de Gérard envers le Monténégro et sa politique continuait à se manifester aussi dans les rapports ultérieurs traitant de cette question.⁹⁵⁾

Les rapports entre l'église catholique et l'Etat au Monténégro ont attiré l'attention du gouvernement français de nouveau en 1901 et 1902, lorsqu'il s'est produit un différend entre le Monténégro et le Vatican, relatif à la destination et la dénomination de l'Institut de Saint Jérôme à Rome, qui était destiné aux prêtres venant des pays slaves des Balkans. Le gouvernement français intervenait, à côté du gouvernement russe, au Vatican en faveur de la thèse monténégrine. Grâce, entre autres, aussi à cette intervention, le différend était aplani à la satisfaction du Monténégro, car l'Institut a garde son nom ancien et à l'archevêque de Bar a été confirmé le titre de primat serbe.⁹⁶⁾

La France manifestait sa bienveillance envers le Monténégro aussi par les différents dons, tels que l'aide aux sinistrés – victimes de l'inondation de 1896, une certaine quantité – victimes de l'inondation de 1896, une certaine quantité de dynamite et un petit navire-vedette en 1897.

⁹⁴⁾ AMAE, M. vol. 3, fol. 18, Paris 28 janvier 1881; fol. 2i/2, Gruž 7 février 1881; vol. 5, Dubrovnik 26 avril 1888; dr Žarko Bulajić, Agrarni odnosi u Crnoj Gori (1878–1912) Titograd, 1959, 31-37.

⁹⁵⁾ AMAE M. vol. 4, fol. 93, Paris 27 octobre 1884; vol. 6, fol. 32/3, Paris 20 février 1890; fol. 43-46, Dubrovnik 5 mars 1890; fol. 75-78, Dubrovnik, 25 avril 1890.

⁹⁶⁾ Mae Swiney de Mashanaglass, Le Monténégro et le Saint Siège, Rome 1902, 22-39; AMAE, MPE, II, fol. 81, Pétersbourg 7 décembre 1901.

Témoignages d'amitié et de respect étaient aussi les cadeaux et distinctions donnés aux membres de la dynastie et autres personnages au Monténégro.⁹⁷⁾

L'attitude bienveillante de la France envers le prince Nicolas et le Monténégro se manifestait aussi à l'occasion de la célébration du quarantième anniversaire de la venue du prince Nicolas sur le trône monténégrin, lorsque le prince assumait pour lui et pour ses successeurs le titre d'«Altesse Royale». Après une consultation avec la Russie, la France a agréé ce titre et envoyé ses félicitations au prince Nicolas.⁹⁸⁾

Pourtant, nonobstant toute la bienveillance envers le Monténégro et son souverain, les représentants français au Monténégro étaient, les uns moins, les autres plus sévères critiques du prince Nicolas et de son règne. Cette critique n'était pas du tout moins sévère, lorsque le Monténégro a obtenu la constitution et l'assemblée des députés. Ainsi le représentant diplomatique Sercey dit que le Monténégro n'a jamais joui de moins de liberté que lorsqu'il lui fut octroyée la constitution.⁹⁹⁾ Mais, malgré ces critiques sévères de la situation politique intérieure du Monténégro, la France pratiquait, pendant toute cette période une politique amicale et bienveillante envers le Monténégro, désireuse de le lier solidement à elle-même et à ses alliés.

De son côté, le Monténégro faisait des efforts en vue d'éveiller, autant que possible, l'intérêt de la France pour ses plans économiques et politiques. Mais, bien que l'intérêt de la France au Monténégro augmentât, dans toute cette période il n'y eut aucun engagement important de la France soit dans les affaires économiques soit dans les affaires politiques du Monténégro.

La crise d'annexion

La nouvelle aggravation de la situation dans les Balkans qui pouvait menacer la paix européenne s'était produite à cause de la crise dite d'annexion en 1908-1909, provoquée par l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine de la part de l'Autriche-Hongrie. Outre la Russie et la Serbie, le Monténégro était aussi sérieusement engagé dans ce conflit. Pour cette raison, après une pause prolongée il était venu, avec ces pays, de nouveau au centre de la diplomatie européenne. A vrai dire, son rôle, sa responsabilité et les conséquences de ses actions ne pouvaient pas égaler ceux de la Russie et même de la Serbie, et tout de même, jamais après la guerre de 1876-1878 ces actions n'avaient pu avoir des conséquences aussi importantes comme c'était le cas pendant la crise d'annexion. Après trente ans c'était le premier conflit sérieux dans lequel le Monténégro était directement engagé. Tandis que ses conflits antérieurs étaient avec la Turquie, cette fois-ci le conflit a éclaté avec

⁹⁷⁾ P. Renouvin, La politique extérieure de Th. Delcassé, 5-6; AMAE, M. Défense nationale, fol. 21, Paris, 13 octobre 1897; fol. 30/31; Cetinje, 13 janvier 1898.

⁹⁸⁾ Gavro Vuković, Četrdesetogodišnjica vladavine knjaza Nikole, Cetinje, 1928, 13/14.

⁹⁹⁾ AMAE M. PI, II fol. 50-51, Cetinje, 26 septembre 1907.

l'Autriche-Hongrie qui, pendant des décennies, pratiquait une politique hostile envers le Monténégro et, à côté de la Turquie, était l'ennemi principal de la liberté nationale des peuples sud-slaves et, par conséquent, le conflit de ces pays avec elle était inévitable. A cause de l'alliance qui la liait à la Russie et autrement, la France s'intéressait beaucoup à l'évolution de cette crise et aussi aux actions du Monténégro. La France travaillait de toutes ses forces à la solution pacifique de la crise, car elle ne désirait pas s'engager dans une guerre à cause de cette crise. Elle était, tout d'abord, engagée à tirer profit aussi de la crise d'annexion, en prenant une attitude bienveillante envers l'action de l'Autriche-Hongrie qu'elle désirait séparer de l'Allemagne, comme elle l'avait fait jusqu'à un certain point avec l'Italie. L'attitude française envers l'annexion était influencée aussi par certains égards pour l'Autriche-Hongrie, avec laquelle elle n'avait pas de grandes oppositions. En outre, le capital français occupait d'importantes positions en Autriche-Hongrie même qui, d'ailleurs, se comportait correctement envers la France au temps de la première crise du Maroc et la conférence d'Algésiras et celle-ci ne lui a pas oublié. Enfin, la France ne désirait pas entrer en guerre pour la Russie qui ne s'était pas encore remise des conséquences de la guerre russo-japonaise et de la révolution de l'année 1905. Pour cette raison, elle a avancé la thèse que l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine n'était pas une modification suffisante du statu quo européen pour pouvoir donner lieu à un conflit général et que par l'annexion n'ont pas été lésés les intérêts vitaux de la Russie, ce qui obligerait la France, conformément à l'alliance franco-russe à entrer en guerre.¹⁰⁰⁾

De ce cadre général de la politique française a résulté aussi sa politique de réserve envers le Monténégro et ses revendications. En conséquence, le ministre français à Cetinje Sercey, auquel on ne peut pas nier les sympathies pour le Monténégro, était passablement réservé. Lorsque la masse des manifestants contre l'annexion vint devant la légation française et acclama la France et Sercey, celui-ci remerciait, mais se limitait à une déclaration générale que la France était toujours l'amie du Monténégro et qu'elle le restait.¹⁰¹⁾ Et lorsqu'İzvolski eut proposé une conférence internationale sur la crise d'annexion et le programme de ses travaux, dont le point 7 renfermait l'exigence que la frontière dans la sandjak de Novi Pazar fût rectifiée en faveur du Monténégro et de la Serbie, la France, en commun avec l'Angleterre, n'a pas accepté ces propositions, bien que cela fussent aussi les exigences du Monténégro et de la Serbie mêmes. Pichon, le ministre des affaires étrangères de la France,

¹⁰⁰⁾ Л. А. Нейман, Франко-русские отношения во время боснийского кризиса (1908–1909), Французский ежегодник 1958, 377; Pierre Dhombres, Les relations internationales de 1870 à nos jours, I, 1870–1914, Paris 1946, 187; Gabriel Hanotaux, La politique de l'équilibre, Paris 1911, 183; René Moulin et Serge de Chassin, Une année de politique extérieure, Paris 1909, 270; К. Б. Виноградов, Боснийский кризис 1908–1909, Ленинград, 1964, 48, 97; Momtchilo Nintchich, La crise bosniaque (1908–1909) et les puissances européennes, Paris, 1937, II, 313/14; Raymond Poincaré, Le lendemain d'Agadir, 1912, Paris, 1926, 337/8.

¹⁰¹⁾ Cetinjski vjesnik, édition spéciale, n° 28, 29 septembre 1908.

a proposé la formulation qu'à ces États il fallait donner certains «avantages». Pour ne pas causer par cela l'inquiétude à Vienne, Pichon s'est hâté de communiquer immédiatement aux envoyés de l'Autriche-Hongrie et de l'Allemagne que par le terme d'«avantage» on n'entendait pas les concessions territoriales au Monténégro et à la Serbie. Il se sont suivies d'autres déclarations de bienveillance envers l'Autriche-Hongrie.¹⁰²⁾

Une attitude de réserve s'est manifestée aussi envers la mission de Jovo Popović, qui était envoyé à Paris pour expliquer au gouvernement et à l'opinion publique l'attitude du Monténégro et pour les gagner à ses attitudes. Il s'est entretenu avec le ministre des affaires étrangères Pichon et par l'intermédiaire de l'agence Havas a exposé l'attitude du gouvernement monténégrin envers l'annexion.¹⁰³⁾

L'opinion publique française n'était pas en ce moment favorable au Monténégro et à la Serbie. Il y avait, à vrai dire, certains milieux qui comportaient quelques hommes politiques, savants et publicistes éminents et soutenaient les revendications de ces deux pays. La cause du Monténégro et de la Serbie était appuyée aussi par quelques journaux dont le plus important était »Le Journal des Débats«, dans lequel le publiciste et journaliste connu Auguste Gauvin écrivait des articles sur la politique étrangère, dans lesquels il traitait le Monténégro avec sympathies.¹⁰⁴⁾

Pourtant la majorité de l'opinion publique, et même de la presse, était contraire aux revendications du Monténégro et de la Serbie, ce qui causait la satisfaction en Autriche-Hongrie. Mais la presse changeait graduellement son attitude de réserve, de sorte qu'au début de l'année 1909 elle attaquait, presque toute l'Autriche-Hongrie.¹⁰⁵⁾

Tout de même, le Monténégro a tiré de cette crise un certain profit, car l'art. 29 du Traité de Berlin, qui limitait la souveraineté monténégrine sur Bar, fut bientôt abrogé. Pourtant, la France a manifesté une certaine réserve et des égards envers l'Autriche-Hongrie, lors des entretiens relatifs à l'abrogation de cet article. A vrai dire, dès qu'elle eut entendu que le gouvernement austro-hongrois avait l'intention de modifier l'art. 29, le gouvernement français lui a communiqué qu'il appréciait particulièrement cette intention en lui donnant son plein appui. Pourtant, lorsque le gouvernement russe eut proposé l'abolition de toutes les dispositions de cet article limitant la souveraineté du Monténégro, le

¹⁰¹⁾ Die grosse Politik, T XXVI, k. I, N° 9020; N° 9044; Österreich-Ungarns Aussenpolitik 1908-1914, T. I, N° 229; N°357

¹⁰²⁾ Pedeset godina na prestolu Crne Gore 1860-1910, Cetinje 1910, 45; Malkhazouny, Le Balkan slave à travers la dernière crise orientale, Paris 1911, 77-79.

¹⁰³⁾ Dr Ljiljana Aleksić-Pejković, Odnosi Srbije sa Francuskom i Engleskom 1903-1914, Beograd 1965, 426-431; Glas Crnogorca n° 62, 15 novembre 1908, n° 12, 14 mars 1909; Л. А. Нейман, н.д. 391; August Gauvin, L'Europe au jour le jour, La crise bosniaque 1908-1909, Paris 1917.

¹⁰⁵⁾ Österreich-Ungarns Aussenpolitik, II, N° 1129.

¹⁰⁶⁾ Diplomatice Aktenstücke, Bosnien und die Herzegovina, Oktober 1908, bis Juni 1909, Wien, 1909, doc. 147; René Pinon, L'Europe et la jeune Turquie, Paris, 1911, 149-251.

gouvernement français ne voulut pas répondre avant de consulter à ce sujet Londres et Rome.¹⁰⁷⁾

La France avait des égards aussi pour l'attitude austro-hongroise envers l'alinéa 6 de cet article, par lequel était prohibée la présence des navires de guerre étrangers à Bar, car l'Autriche-Hongrie continuait à insister sur le maintien dans le traité de la disposition qui interdirait la construction dans ce port des bâtiments qui pourraient le transformer en un port de guerre.¹⁰⁸⁾ Lorsque l'Autriche-Hongrie, après certaines négociations eut communiqué qu'elle acceptait la déclaration du gouvernement monténégrin qu'il ne désirait pas transformer Bar en un port de guerre, cet alinéa 6 fut aussi annulé et de cette façon le problème entier en rapport avec l'art. 29 du Traité de Berlin était résolu. Par là fut enfin enlevée de l'ordre du jour une crise internationale grave qui représentait pendant six mois une menace à la paix européenne.

La Russie était mécontente de l'attitude de son alliée, la France, et aussi de celle de l'Angleterre ce qui avait pour résultat un certain refroidissement de leurs relations mutuelles. De cette façon la crise, bien que résolue d'une manière pacifique, a mené à l'affaiblissement de l'Entente et à l'affermissement des positions des puissances centrales, Allemagne et Autriche-Hongrie. Pour cette raison la France se hâta de réparer la mauvaise impression que son attitude dans la crise aurait pu produire. Elle a bientôt pris certaines mesures afin de manifester sa bienveillance et les sympathies envers le Monténégro.

La première mesure, prise à cet effet, était l'expédition de la flotte de guerre française dans les eaux territoriales monténégrines. La flotte française était la première escadre qui a visité, après l'abolition de l'art. 29 du Traité de Berlin, le port de Bar, où elle a stationné du 31 décembre 1909 au 2 janvier 1910. A cette occasion ont été organisées différentes solennités. Le prince et le gouvernement monténégrin attribuaient à cette visite une grande importance politique. Outre l'échange des télégrammes avec le président de la république à propos de cette visite, le prince en personne se rendit à Bar, et dans un toast qu'il a porté, il a souligné l'attachement de son pays à la France et mit particulièrement en relief le fait que la flotte française était la première à entrer dans le port libre de Bar. A cette visite a été donnée une assez grande publicité dans la presse française. Elle a contribué au rehaussement du prestige de la France et des sympathies pour cette puissance au Monténégro.¹⁰⁹⁾

De son côté, le prince Nicolas désirait tirer de cette visite autant de profit personnel que possible, car elle était liée au cinquantième anniversaire de son arrivée au trône monténégrin. Cette visite a été utilisée aussi dans la polémique avec la Serbie laquelle s'était ranimée. Mais le représentant français à Belgrade ne voyait pas cette visite sous ce jour, en fai-

¹⁰⁷⁾ DDF, I^e sér., T. XII, doc. 149, p. 182; doc. 184, p. 232.

¹⁰⁸⁾ Id., doc. 184, p. 232.

¹⁰⁹⁾ Glas Crnogorca br. 53, 21 décembre 1909; n^o 2, 3 janvier 1918; AMAE, M. Relation avec la France, Rome 5 janvier 1910.

sant ressortir que le rôle et le prestige du prince Nicolas dans le cadre de la nation serbe n'étaient plus ce qu'ils étaient autrefois.¹¹⁰⁾

La France, d'ailleurs, ne désirait pas que sa bienveillance envers le Monténégro fût utilisée dans la rivalité entre le Monténégro et la Serbie. C'est pourquoi elle s'engagea immédiatement après la fin de la crise, à aplanir les différends entre ces deux pays, désirant d'être utile à l'un et à l'autre, en témoignant à cette occasion une plus grande compréhension pour les attitudes de la Serbie.

Une des acquisitions positives de la crise d'annexion – réconciliation et rapprochement du Monténégro et de la Serbie – n'était pas de longue durée. Bientôt après l'achèvement de la crise il se produisit de nouveau de graves controverses et conflits, auxquels a donné lieu l'affaire dite de Kolašin. Comme dans le cas de »l'affaire des dynamiteurs«, la diplomatie française suivait attentivement, cette fois aussi, cet événement, s'intéressant particulièrement au rôle de l'Autriche-Hongrie et aux rapports entre le Monténégro et la Serbie. Cette fois, l'engagement de la diplomatie française dans la liquidation des conséquences défavorables de cette affaire était considérablement plus grand qu'auparavant. Le représentant français Sercey était très critique. Il constatait que la situation créée par cette affaire convenait à l'Autriche-Hongrie.¹¹¹⁾

La diplomatie française manifestait le plus grand intérêt aux conséquences que cette affaire allait produire sur les rapports entre le Monténégro et la Serbie, lesquels étaient déjà très tendus. La France regrettait que les rapports entre ces deux pays se fussent aggravés, et on a donné à Sercey les instructions de travailler à l'amélioration de ces rapports et il s'adonnait à cette tâche avec ardeur, en collaboration avec les représentants russe et serbe à Cetinje. Il s'entretenait, en outre, de tout cela avec le président du Conseil Tomanović et avec le prince Nicolas. Le représentant serbe à Cetinje, en informant son gouvernement des difficultés qui venaient de surgir, était plein de compliments pour l'activité et le comportement de Sercey. Les conseils que la Russie et la France donnaient constamment à Cetinje ne pouvaient y rester sans réponse et il se produisit une certaine amélioration dans les rapports entre le Monténégro et la Serbie.¹¹²⁾

Pourtant, les divergences entre le Monténégro et la Serbie n'ont pas disparu. Un nouvel événement allait donner bientôt lieu au renouvellement des différends et attaques mutuels. C'était la proclamation du royaume au Monténégro et du prince Nicolas comme roi de Monténégro. Bien que les représentants français au Monténégro fussent fort critiques quant à l'intention du prince Nicolas de prendre le titre de roi, le gouvernement français a décidé de profiter de l'occasion du cinquantième anniversaire de règne du prince Nicolas et de son couronnement pour une manifestation nouvelle de l'amitié franco-monténégrine. La

¹¹⁰⁾ AMAE, S. PB II, fol. 257, Belgrade 10 janvier 1910.

¹¹¹⁾ AMAE, M. PI, II fol. 114-115, Cetinje 5 octobre 1909, 2 décembre 1909.

¹¹²⁾ Archives de Serbie, Ministère des Affaires Étrangères, année 1910., f. IV, Cetinje, 29 décembre 1909; 4 janvier 1910; 8 janvier 1910; AMAE, M. PE, Cetinje 20 janv. 1910.

France a répondu favorablement à la communication du prince relative à l'intention de l'Assemblée nationale de proclamer le royaume de Monténégro. A cette occasion le président de la République Française a fait envoyer au prince Nicolas un cheval en cadeau. Certains journaux ont commenté cet événement avec sympathie. Pourtant, malgré tout cela, le gouvernement français a fait preuve d'une certaine réserve à l'annonce du nouveau roi qu'il désirerait visiter Paris, car on considérait comme plus désirable qu'il rendît d'abord visite à Rome et à Saint-Pétersbourg.¹¹³⁾

La guerre balkanique

A la diplomatie des grandes puissances les Balkans ne donnaient pas un instant de répit. Dès qu'elle a repris haleine des dangers qui avaient menacé l'Europe à cause de la crise d'annexion, les événements nouveaux survinrent qui ont attiré son attention et laissé leur empreinte sur son activité. C'était la guerre balkanique et les événements qui l'avaient précédée: insurrection dans l'Albanie du Nord, incidents sur les frontières turques vers les États balkaniques, guerre turco-italienne, conclusion de l'alliance balkanique, etc. Ces événements ont attiré l'attention de la France dans une mesure considérablement plus grande que ne l'était le cas au temps de la crise d'annexion, car ses oppositions dans les Balkans avec les puissances de la Triple alliance, avant tout avec l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne s'aggravaient de plus en plus. Ces puissances menaçaient ses intérêts économiques qui dans ce territoire prenaient graduellement de l'importance. Les Balkans, c'est à dire la Turquie et les États balkaniques libres occupaient, quant à l'exportation des capitaux français, la seconde place, immédiatement après la Russie. Les Balkans représentaient aussi un marché important pour l'exportation des produits français. La France voyait avec inquiétude la pénétration de l'Autriche-Hongrie et de sa protectrice Allemagne dans la direction de Salonique et, par conséquent, sa politique visait à empêcher cette pénétration.

La France s'inquiétait aussi à cause de la possibilité de désagrégation de la Turquie, ce qui pouvait également menacer ses intérêts économiques.

Elle se proposait de lutter contre l'un et l'autre danger en maintenant la paix et le statu quo dans les Balkans et en consolidant l'alliance avec la Russie, laquelle a été considérablement affaiblie dans la période de la crise d'annexion.¹¹⁴⁾

¹¹³⁾ AMAE, M. PI, II fol 134/5, Cetinje 10 avril 1910; Relation avec la France, fol. 143, Paris 2 juin 1910. 168, Cetinje 14 août 1910, fol. 145, Cetinje, 13 juin 1910; fol. 176, Paris 11 octobre 1910.

¹¹⁴⁾ Ю. А. Боев, Політика Франції на Балканах напередодні першої світової імперіалістичної війни (1912–1913) Київ, 1958, 30, 42/3; même auteur, Ближний восток во внешней политике Франции 1898–1914, Киев, 1964, с. 287, 296–303; М. Ваумонт, L'Europe de 1900 à 1914, Paris, 1969, 185, 205; Emile Bourgeois, Manuel historique de politique étrangère, Paris, 1926, IV, 574; А. Попов, Первая балканская война, Красный архив, Т. XV, 1926, с. 9.

L'attention des grandes puissances, et aussi celle de la France, à partir de l'année 1910 a été de nouveau attirée par les rapports entre le Monténégro et la Turquie, particulièrement en rapport avec les troubles dans l'Albanie du Nord. Parlant généralement, la France gardait même en ce temps-là une attitude de réserve, ne désirant pas voir changer le statu quo et menacer par là la paix. C'est pourquoi elle conseillait, au printemps de l'année 1910, au Monténégro de s'abstenir de toute ingérence dans la révolte des Albanais, ce qui était conforme aux vœux de la Russie. La France se consultait même plus tard avec la Russie et les autres puissances en vue de prendre une attitude commune envers les démarches monténégrines en rapport avec la question albanaise.¹¹⁵⁾

Bien qu'au printemps de l'année 1911 les luttes aient éclaté avec une vigueur nouvelle dans l'Albanie du Nord et la situation à la frontière turco-monténégrine se fût aggravée, la France continuait à garder la réserve en rapport avec ces événements. Elle n'a pas même répondu à l'incitation de certaines grandes puissances de faire une démarche collective à Cetinje qu'on accusait de soutenir la révolte albanaise par ses agitations secrètes. Le gouvernement français déclarait qu'il n'avait pas de raisons identiques à celles de quelques autres puissances pour intervenir dans les affaires monténégrines. C'est pourquoi il a invité son envoyé à Cetinje à se tenir sur la réserve et à se limiter à déclarer que le gouvernement français était satisfait de la déclaration pacifique du gouvernement monténégrin. Quelques mois plus tard il a réitéré sa position. La France continuait à garder une attitude réservée aussi envers les demandes des diplomates turques de s'immiscer dans ce problème d'une manière plus active.¹¹⁶⁾

L'anxiété qu'éprouvait la France à cause de la situation dans les Balkans s'accrut lorsque en 1911 eut éclaté la guerre entre l'Italie et la Turquie dans l'Afrique du Nord. Comme les autres puissances, elle appréhendait que les petits États balkaniques ne profitent de la situation difficile dans laquelle s'était trouvée la Turquie pour commencer les opérations militaires en vue d'un partage de son territoire. Bien que les opérations de guerre ne fussent pas transférées dans les Balkans, la guerre italo-turque a exercé une grande influence sur les événements qui s'y produisirent bientôt. Cette guerre a directement accéléré les négociations entre les États balkaniques et la création de leur alliance pour la guerre contre la Turquie et le partage de son territoire.¹¹⁷⁾

Les consultations entre les États balkaniques et le rôle qui y avait joué la Russie ont provoqué un grand intérêt de la France. A cause d'une agressivité croissante de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie,

¹¹⁵⁾ AMAE, M. PE, III fol. 231-234, Paris 13 mai 1910; Cetinje 15 mai 1910, Cetinje 17 mai 1910; fol. 300, Paris 10 novembre 1910.

¹¹⁶⁾ AMAE, M. PE, IV, Paris 4 avril 1911; DDF, II^e sér. T. XIII, doc. 311, 579; doc. 226, p. 433.

¹¹⁷⁾ Международниja одношени в епоху империализме (МОЕИ) сер. II Т. XIX кн. I, док. 64, 95; кн. II, док 580, 813; Материали по историји Франко-руских одношениj за 1910-1914 гг, Сборник секретних дипломатических документов, Москва, 1920, с. 170; В. М. Хвостов, Историја дипломатији II, 734.

elle désirait raffermir l'alliance avec la Russie. Mais en même temps elle craignait d'être entraînée dans la guerre par la Russie à cause des questions balkaniques et ni le gouvernement français ni l'opinion publique de la France n'étaient pas prêts à faire la guerre à cause des événements dans les Balkans. La France ne désirait pas le changement du statu quo dans les Balkans. A travers ce prisme elle voyait l'Alliance balkanique – avec sympathie en tant qu'elle était un obstacle à la pénétration ultérieure de l'Autriche-Hongrie dans les Balkans et avec anxiété en tant qu'elle pouvait devenir un instrument entre les mains de la Russie pour la mise en danger de l'intégrité de la Turquie et du statu quo dans les Balkans. Pour cette raison elle suivait avec vigilance aussi les négociations entre les États balkaniques et les rapports de ceux-ci avec la Russie. Sous ce rapport elle montrait un grand intérêt au voyage du roi Nicolas à Saint-Petersbourg au mois de février 1912. Sur toutes ces questions la France faisait un échange permanent d'opinions avec la Russie, exigeant d'être informée de tout, en soulignant que la Russie n'avait aucun droit à l'engager dans quoi que ce soit sans un accord préalable. En même temps, elle faisait constamment ressortir qu'elle était fermement liée aux principes traditionnels de sa politique à l'Orient, et ce sont l'intégrité de l'Empire Ottoman et le maintien du statu quo dans les Balkans.¹¹⁸⁾

Parallèlement à cela, la France exerçait une action pacifique de divers autres côtés, et par conséquent aussi au Monténégro où les incidents à la frontière monténégrine-turque étaient très fréquents et pouvaient menacer la paix. Le Monténégro demandait la rectification de la frontière vers la Turquie et l'envoyé français au Monténégro apportait ces exigences dans ses rapports. Mais le gouvernement français conseillait tout le temps la retenue, une attitude pacifique et le retrait des troupes monténégrines de la frontière et, en une occasion, Poincaré a répondu à l'envoyé français à Cetinje qu'il fallait dire au roi Nicolas que les puissances voulaient la paix et qu'elles ne seraient pas touchées par l'impatience du gouvernement monténégrin.¹¹⁹⁾

La France a continué les consulations avec la Russie, et aussi avec les autres puissances, en vue de maintenir la paix dans les Balkans et elle a pris l'initiative pour formuler les principes fondamentaux d'une note collective qui serait remise à Constantinople et dans les capitales balkaniques. Dans cette note on se prononçait énergiquement contre toutes les mesures qui pussent menacer la paix, portait à la connaissance de tous que les puissances prendraient en main la question des réformes dans la Turquie d'Europe, en tenant compte de la souveraineté du sul-

¹¹⁸⁾ Ю. А. Боев, Ближний восток во внешней политике Франции, 286/7, В. И. Бovyкин, Русско-Французские противуречия на Балканах и ближнем Востоке на кануне первой мировой войны, Исторические записки Академии наук СССР, 1957, с. 59, 96; R. Poincaré, Les Balkans en feu 1911, Paris 1926, 5-29; Ministère des Affaires étrangères, Documents diplomatiques, Les Affaires balkaniques, T. I. Paris, 1922, doc. 3, p 3, doc 14, pp 10/11, MOEI, T. XIX, vol. II, doc. 596, 699.

¹¹⁹⁾ DDF, III^e sér. T. III, doc. 475, p. 573

tan et de l'intégrité de l'Empire Ottoman et on a dit à la fin que les puissances ne toléreraient, si la guerre venait tout de même à éclater, aucun changement du statu quo territorial de la Turquie d'Europe.¹²⁰⁾

Mais avant que cette démarche fût remise, le Monténégro déclara la guerre à la Turquie le 8 octobre et le gouvernement français proposait, outre la remise de la note collective, aussi la convocation d'une conférence internationale sur les réformes à introduire en Turquie, en vue d'éviter une guerre générale. Pourtant cette idée ne fut pas réalisée. Comme les opérations de l'armée monténégrine continuaient à se développer, Poincaré a demandé par une circulaire de préparer immédiatement la médiation entre les belligérants. Bientôt, les 17 et 18 octobre, les autres États balkaniques entrèrent en guerre et Poincaré avança une nouvelle proposition: d'intervenir en un temps opportun entre les parties belligérante, d'effectuer les réformes en Turquie et de maintenir la paix européenne et l'intégrité de l'Empire Ottoman.¹²¹⁾

Bientôt après le commencement des opérations militaires les alliés ont remporté plusieurs victoires importantes sur la Turquie dont l'armée battait en retraite sur tous les fronts. Ces victoires ne pouvaient pas rester sans influence sur l'attitude des grandes puissances. La France a même complètement changé son attitude, car, tandis qu'en septembre-octobre elle était pour le maintien du statu quo et contre la possibilité des gains territoriaux des alliés balkaniques, elle considère à présent que ces gains sont réels et justifiés. Poincaré a même proposé une intervention dans la guerre, mettant en relief, entre autres, les principes suivants: que le sultan garderait la souveraineté sur Constantinople et les environs de cette ville tandis que dans les autres régions de la Turquie d'Europe le statu quo national, politique et administratif serait modifié pour chaque pays particulier à condition de réaliser un juste équilibre des intérêts de tous ces pays. Il a trouvé nécessaire d'informer les alliés balkaniques que la médiation française n'avait pas pour but de priver les États balkaniques des fruits de leurs victoires. Cette politique de renonciation à l'attitude traditionnelle de la France envers la Turquie, Poincaré l'a communiquée de la tribune du Sénat le 21 décembre 1912 en termes suivants: »Que les Balkans appartiennent désormais aux peuples balkaniques: Bulgares, Grecs, Serbes, Monténégrins, Albanais... c'est la solution la plus naturelle et la plus juste, car elle représente les garanties supérieures de durabilité et de stabilité.¹²²⁾

C'est en ce temps-là que s'était produit aussi le changement de l'attitude française en rapport avec la possibilité d'entrer en guerre pour la solution des problèmes balkaniques. La France se déciderait à faire un tel pas si l'Autriche-Hongrie entreprenait une action, car elle verrait en cela le bouleversement de l'équilibre en Europe qui serait une atteinte aux

¹²⁰⁾ Id., T. IV doc 49, p. 48/9; doc. 63, p. 60, doc. 66, p. 64, doc. 76, p. 71/2.

¹²¹⁾ Les affaires balkaniques, I, doc. 183, p. 110; doc. 193, p. 118.

¹²²⁾ Jacques Ancel, Manuel historique de la question d'Orient (1792-1915), Paris 1926, 259/60, R. Poincaré, Lex Balkans en feu 1912, 296; Красный архив Т. XVI, 1926, doc. 43, 48, 49.

intérêts français. Pour cette raison la France prenait une attitude même plus énergique que la Russie qui n'était pas prête pour la guerre; si les complications venaient à se produire de la part de l'Autriche-Hongrie au cas où la Serbie obtenait un débouché sur la mer dans l'Albanie du Nord. Poincaré a insisté que les problèmes balkaniques soient résolus à une conférence internationale. Ceci fut fait à la Conférence de Londres, où l'ambassadeur français Paul Cambon n'a pas manqué de manifester sa disposition favorable envers les attitudes et revendications monténégrines.¹²³⁾

Non seulement la diplomatie française, mais aussi l'opinion publique française, particulièrement la presse, suivaient avec attention les événements dans les Balkans. Dans la presse française on critiquait parfois les alliés balkaniques et, par conséquent, aussi le Monténégro. Le journal socialiste »L'Humanité« devançait les autres journaux dans ces critiques, car il n'avait pas compris le caractère libérateur de la guerre balkanique. Pourtant, malgré une telle attitude d'une partie de la presse française, en France il y avait beaucoup de manifestations d'amitié pour les alliés balkaniques. Ainsi la Croix rouge française faisait des collectes pour le Monténégro, médecins, infirmiers, chauffeurs et autres se faisait inscrire pour être envoyé au Monténégro. La Croix rouge française a dirigé, au début même de la guerre, un hôpital vers le Monténégro et le personnel de cet hôpital, sa mission terminée, quittait le Monténégro, accompagné de témoignages de reconnaissance de la part de sa population.¹²⁴⁾

*

Un des principaux objectifs du Monténégro dans la guerre balkanique était l'occupation de Scutari. Il a posé cette revendication devant la Conférence des ambassadeurs à Londres et celle-ci a consacré pas mal de temps aux discussions sur ce problème. La diplomatie française a montré une certaine compréhension pour ces exigences monténégrines. Paul Cambon s'était opposé, à la première séance de la conférence déjà, à la proposition austro-hongroise de ne pas changer l'ancienne frontière entre le Monténégro et l'Albanie en sorte que Scutari reste dans le cadre de l'Albanie nouvelle. Il s'associait à la proposition de la Russie que la question de Scutari devait être laissée aux négociations directes du Monténégro et de la Turquie, et parfois il déclarait que Scutari devait être annexée au Monténégro. En outre, Cambon considérait qu'indépendamment de la question de Scutari, il fallait annexer au Monténégro les deux rives de la rivière de Bojana. Et lorsque Sazonoff était prêt à faire des concessions au sujet de Scutari, de sorte à laisser la ville à l'Albanie

¹²³⁾ Dimitrije Đorđević, *Izlazak Srbije na Jadransko more i konferencija ambasadora u Londonu 1912*, Beograd 1956; dr Ljiljana Aleksić-Pejković, *Odnosi Srbije sa Francuskom i Engleskom 1903-1914*, 561-642; *Материјали по историји Франко-руских одношењих*, с. 297-300.

¹²⁴⁾ Georges Michon, *L'alliance franco-russe 1891-1917*, Paris 1927, 203/4, 209, *L'Humanité*, 9 octobre 1912, 17 octobre 1912; DAC, MID 1912, n° 2191, Paris 26 octobre 1912; n° 2207, Paris 30 octobre 1912; Glas Crnogorca, n° 49, 22 octobre 1912; Cetinjski vjesnik n° 7, 23 janvier 1913.

et les environs au Monténégro, Cambon émit l'opinion que la concession de Sazonoff était exagérée et précipitée. Pourtant, l'Autriche-Hongrie s'opposait avec ténacité à la cession de Scutari au Monténégro, et les puissances de l'Entente furent obligées de céder, car elles n'étaient pas prêtes à s'engager dans la guerre et ont consenti à ce que Scutari restât en Albanie.¹²⁵⁾ Pour cette raison elles exigeaient à présent que le Monténégro levât le siège de Scutari et se retirât du territoire de l'Albanie. Le Monténégro ayant refusé d'obéir, on exerça une pression. A cette occasion, la France a procédé avec beaucoup d'égard pour le Monténégro. Lorsque l'Autriche-Hongrie eut dirigé sa flotte dans les eaux territoriales de l'Albanie, la France n'approuva pas cette action unilatérale de cette puissance. En outre, elle hésitait à prendre part à la démonstration navale contre le Monténégro, mais y a finalement consenti sous les conditions déterminées. Elle considérait sa participation à la démonstration comme une mesure qui lui permettrait de surveiller l'Autriche-Hongrie, car elle craignait l'action indépendante de cette puissance. Elle était, en outre, opposée à toute mesure de contrainte contre le Monténégro et en ce sens ont été données les instructions au commandant du navire français désigné pour prendre part à la démonstration. La France s'opposait à la proposition du gouvernement austro-hongrois de faire le blocus des côtes monténégrine et albanaise au cas où la démonstration échouerait. Mais même lorsqu'elle fut contrainte d'accepter une telle mesure, la France était contre le débarquement des troupes et l'occupation d'un port monténégrin. Elle cherchait en outre, une issue honorable pour le roi Nicolas, en proposant que les Turcs remettent Scutari aux grandes puissances, ce que le Monténégro n'a pas accepté. La France s'associait à une autre initiative, à savoir d'accorder au Monténégro, en compensation, un crédit qui allégerait ses difficultés.¹²⁶⁾

Malgré toutes les oppositions, le Monténégro a tout de même pris Scutari, ce qui a suscité les réprobations sévères des grandes puissances. Pourtant, même dans une situation pareille, la France était contre toutes les mesures de contrainte, désirant la solution pacifique du différend. Le représentant français à la conférence de Londres s'opposait à ce qu'on menaçât le Monténégro de force. Il était d'avis qu'il suffisait de communiquer au Monténégro que l'occupation de la ville ne changeait en rien la décision des grandes puissances et que, par conséquent, les troupes monténégrines devaient évacuer Scutari au plus tôt.¹²⁷⁾ S'opposant aux propositions austro-hongroises relatives au débarquement et à l'usage de la force, Paul Cambon considérait qu'au lieu de la contrainte il fallait trouver le moyen qui permettrait au roi Nicolas de donner une réponse favorable à leur sommation d'évacuer Scutari et ce serait de lui commu-

¹²⁵⁾ DAC, MID, 1912, n° 2201, Paris 30 octobre 1912; Diplomatische Aktenstücke, Ereignisse am Balkan, 13. August 1912, bis 6. November 1913, Wien 1914, doc. 103; DDF, III^e sér. T. V, p. 310, doc. 243; p. 330, doc. 262, pp. 604/5, doc. 503.

¹²⁶⁾ DDF III^e sér, T. V, p. 221, doc. 182; p. 232, doc. 190; p. 252, doc. 204; p. 268, doc. 213; pp. 311/12, doc. 255, p. 355, doc. 335.

¹²⁷⁾ Les affaires balkaniques T. II, doc. 258, DDF, III^e sér. T. VI, pp. 141-143, doc. 388.

niquer qu'immédiatement après l'évacuation de Scutari, les puissances prendraient en considération certaines compensations qu'il fallait donner au Monténégro. Le gouvernement anglais était d'un avis analogue. A la fin, la Conférence de Londres adopta cette attitude de la France et de l'Angleterre à laquelle s'opposait l'Autriche-Hongrie. En vertu de cette décision, on a communiqué au gouvernement monténégrin que les puissances lui donneraient aide afin d'améliorer la situation économique du pays s'il évacuait de manière pacifique ses troupes de Scutari. Dans le cas contraire, ils seraient expulsés de Scutari et ne pourraient s'attendre à aucune aide économique. La France a admis aussi la possibilité d'une intervention individuelle de l'Autriche-Hongrie, mais uniquement à Scutari. Mais si l'intervention prenait des proportions plus vastes, elle pourrait produire des conséquences plus graves, car cette action bouleverserait l'équilibre sur l'Adriatique, ce que les puissances de l'Entente ne toléreraient pas. Pourtant, rien de cela ne s'était produit, car le roi Nicolas a consenti à accepter l'exigence des puissances et à leur remettre Scutari. Le gouvernement français a reçu cette décision du souverain avec une vive satisfaction.¹²⁸⁾

Les relations ultérieures entre le Monténégro et la France jusqu'au commencement de la première guerre mondiale ont été remplies en général d'une activité relative à la réalisation du grand emprunt international que les grandes puissances avaient promis au Monténégro comme compensation pour l'évacuation de Scutari et les sacrifices matériels qu'il avait dû faire dans la guerre balkanique.

Bien que l'intérêt de la France en rapport avec le Monténégro dans cette période fût tourné avant tout vers les événements liés à la guerre balkanique, la diplomatie française suivait également la vie politique intérieure du Monténégro et ses rapports avec les puissances européennes particulières, avant tout avec la Russie. Les diplomates français au Monténégro avaient de la sympathie pour l'opposition politique monténégrine et étaient des critiques sévères du règne absolutiste du roi Nicolas. Pourtant, malgré cette réserve envers la situation politique intérieure et les critiques sévères à l'adresse du roi Nicolas et de sa politique, le gouvernement français gardait pendant tout ce temps une attitude correcte et bienveillante à l'égard du Monténégro, désirant de le lier autant que possible à la Serbie et à la Russie, et par celles-ci aussi à l'Entente en général, car les événements importants étaient imminents – précisément le règlement des comptes de deux blocs impérialistes mondiaux.

¹²⁸⁾ Paul Cambon, *Correspondence 1870–1924*, III Paris, 1946, pp. 41-49; DDF, III^e sér. T. V, p. 482, doc. 419; *Les affaires balkaniques II*, pp 535/6, doc. 472; p. 354, doc. 493; p. 564, doc. 504.